



Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

Rapport

sur

les pôles de compétences de l'enseignement supérieur agricole et leur évolution vers des pôles de deuxième génération

établi par

Jean-Pierre COTARD

Coordonnateur de la mission

Inspecteur général de la santé publique vétérinaire

Raymond LARONCHE

Ingénieur général
des ponts, des eaux et des forêts

André NIL

Ingénieur général
des ponts, des eaux et des forêts

Constant LECOEUR

Ingénieur général
des ponts, des eaux et des forêts

Claude VIAU

Chargée de mission

Marie-Christine CHAPELLE

Contrôleuse générale économique et financière du
Conseil général, de l'industrie, de l'énergie
et des technologies

Marc GOUJON

Inspecteur général honoraire de l'administration,
de l'Education nationale
et de la Recherche

avec la participation de

Résumé

En 2004, à l'initiative de la direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sept pôles de compétences furent créés venant ainsi accompagner la réforme de l'enseignement supérieur.

Les objectifs recherchés consistaient en un rapprochement formation-recherche au niveau régional et au travers de ce rapprochement de favoriser la fusion d'établissements.

En 2009, à la demande de son directeur général, la DGER souhaite pouvoir réaliser un point d'étape sur l'avancée de la structuration des pôles et préciser les activités de chaque pôle dans les différentes thématiques définies à leur création. A partir de cet état des lieux, il est demandé d'engager une réflexion sur des « pôles de deuxième génération » dans la perspective de la mise en place d'AGREENIUM.

Compte tenu de ce cahier des charges, le rapport comporte trois parties :

- L'historique et les objectifs des pôles de compétences du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.
- L'état des lieux.
- Les propositions de la mission d'évolution des pôles actuels vers des pôles de deuxième génération.

Sommaire

Résumé	2
Introduction.....	6
● pôle de compétences - Définition.....	7
1. Historique et objectifs des pôles de compétences du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche	7
2. État des lieux des pôles de compétences	9
2.1 : <i>Statut juridique</i>	9
2.2 : <i>Membres.....</i>	9
221 : Une structuration qui s'ordonne majoritairement à partir d'une liaison INRA – établissements d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire.....	9
222 : La présence ou non des universités, un élément de différentiation des pôles.	10
223 Une restructuration forte des établissements d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire sous tutelle du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.	11
2.3 : <i>La gouvernance et l'administration du pôle.....</i>	12
2.4 : <i>Les axes emblématiques affichés</i>	13
2.5 : <i>L'offre de recherche.....</i>	14
2.6 : <i>L'offre de formation.....</i>	14
2.7 : <i>Le lien avec le développement et la contribution à l'innovation</i>	15
2.8 : <i>L'action à l'international.</i>	16
2.9 : <i>Les relations avec l'enseignement technique.....</i>	17
2.10 : <i>Les pôles dans leur environnement régional</i>	18
2.11 : <i>Le positionnement des pôles dans le dispositif national de recherche et d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire.</i>	19
2.12 : <i>Les moyens des pôles</i>	20
2.13 : <i>Le pilotage des pôles</i>	21
3. Vers les pôles de deuxième génération.....	22
3.1 : <i>Une politique de pôles à poursuivre</i>	23
3.2 <i>Organiser les relations avec AGRENIUM</i>	25
3.3 <i>Des pôles de deuxième génération orientés vers un accroissement de la contribution de leurs membres au développement et à l'innovation.</i>	25
3.4 <i>Réussir la liaison avec l'enseignement technique agricole.....</i>	27
3.5 <i>Impliquer davantage les DRAAF dans la gestion du dispositif d'enseignement supérieur et de recherche sous tutelle ou co-tutelle du ministère.....</i>	29

ANNEXES

Lettre de mission

Liste des pôles de compétences visités

Liste des personnalités rencontrées pour chaque pôle

Liste des structures ou organismes consultés

Liste des responsables de pôle

AGRALE	Bourgogne	41
1	<i>Historique ; mise en place, état actuel.</i>	41
2	<i>La gouvernance</i>	42
3	<i>Les réalisations</i>	42
4	<i>Le pôle dans son environnement régional</i>	44
5	<i>Les perspectives ; atouts, limites</i>	46
AGROPOLIS	Languedoc Roussillon	48
1.	<i>Historique ; mise en place, état actuel</i>	48
2.	<i>La gouvernance</i>	49
3.	<i>Les réalisations</i>	50
4.	<i>Le pôle dans son environnement régional</i>	50
5.	<i>Le pôle dans le dispositif national</i>	51
6.	<i>Les perspectives ; atouts, limites</i>	51
ESTIVE	Auvergne-Rhône Alpes	53
1.	<i>Historique ; mise en place, état actuel</i>	53
2.	<i>La gouvernance</i>	53
3.	<i>Les réalisations</i>	54
4.	<i>Le pôle dans son environnement régional</i>	56
5.	<i>Les perspectives ; atouts, limites</i>	56
FABELOR	Lorraine	59
1.	<i>Historique ; mise en place, état actuel</i>	59
2.	<i>La gouvernance</i>	62
3.	<i>Les réalisations</i>	62
4.	<i>Lien avec le développement</i>	64
6.	<i>Le pôle dans le dispositif national</i>	65
7.	<i>Les perspectives ; atouts, limites</i>	66
Le pôle PCO	Bretagne-Pays de la Loire	70
1.	<i>Historique ; mise en place, état actuel</i>	70
2.	<i>La gouvernance</i>	70
3.	<i>Les réalisations</i>	71
4.	<i>Le pôle dans son environnement régional</i>	73
5.	<i>Le pôle dans le dispositif national</i>	74
6.	<i>Les perspectives ; atouts, limites</i>	74

STVE	Ile de France	75
1.	<i>Historique : mise en place, état actuel</i>	75
2.	<i>État actuel du pôle</i>	75
3.	<i>Les membres du pôle</i>	75
4.	<i>La gouvernance</i>	76
41)	Conseil de groupement,	76
42)	Conseil scientifique	76
43)	Conseil d'orientation	76
5.	<i>Les réalisations</i>	76
	<i>Les états majors</i>	77
5.1.1	Plate-forme EuroDoc'Agro	77
1.1.2	Animation du DIM ASTREA	77
1.1.3	Clarification de l'offre de formation supérieure	77
5.1.4.	Construction d'une synergie avec le Consortium	77
6.	<i>Les projets du pôle de compétences</i>	78
7.	<i>Le pôle dans son environnement régional</i>	78
71)	Le pôle et le Conseil régional	78
72)	Le pôle et la DRIAAF Ile de France	79
8.	<i>Le pôle dans le dispositif national</i>	79
81)	Le pôle STVE et le Consortium	79
82)	Le pôle et la politique du MAAP	80
9.	<i>Les perspectives : atouts, limites</i>	80
2	Toulouse Agricampus Midi Pyrénées	82
1.	<i>Historique de la mise en place</i>	82
2.	<i>La gouvernance</i>	83
3.	<i>Les réalisations</i>	84
4.	<i>Le pôle dans son environnement régional</i>	86
5.	<i>Le pôle dans le dispositif national</i>	87
6.	<i>Les perspectives ; atouts, limites</i>	87

Introduction

Rappel des points de la lettre de la mission

Dans un courrier adressé au Vice-président du conseil général de l'alimentation, de l'agriculture, de l'environnement et des espaces ruraux (CGAAER), J.L BUER, directeur général de l'enseignement et de la recherche (DGER), souhaite confier une mission au CGAAER dont les objectifs sont :

- *Pouvoir réaliser un point d'étape sur l'avancée de structuration des pôles dans toutes leurs dimensions (formation-recherche-développement) cinq années après le lancement de l'initiative. Ce serait l'occasion de confirmer la pertinence des thématiques prioritaires de recherche des pôles, établies au cours d'un premier recensement effectué en 2007-2008 ;*
- *De préciser les activités déjà engagées de chaque acteur du pôle dans les différentes thématiques et de pouvoir engager la réflexion sur les pôles de compétences de « 2^{ème} génération » dans la perspective de mise en place du consortium national pour l'agriculture, l'alimentation, la santé animale et l'environnement.*

Composition de la mission

La mission était composée de :

- Marie –Christine Chapelle (CGIET),
- Jean-Pierre COTARD (CGAAER),
- Marc GOUJON (IGAENR Honoraire),
- Raymond LARONCHE (CGAAER),
- Constant LECOEUR (Président de la Section 5, « Section formation, recherche et métiers ») (CGAAER),
- André NIL (CGAAER),
- Claude VIAU (chargée de mission au CGAAER).

● **pôle de compétences - Définition**

Un pôle de compétences est défini comme un rassemblement territorial d'établissements d'enseignement, d'organismes de recherche et d'organismes de développement dans les domaines des sciences et technologies du vivant et de l'environnement fondé sur un potentiel humain et intellectuel d'enseignants-chercheurs, de chercheurs et d'étudiants et selon une triple logique : pluridisciplinarité, appui à la recherche - formation - expertise, territorialité.

1. Historique et objectifs des pôles de compétences du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche

Plusieurs tentatives de restructuration de l'enseignement supérieur agricole ont vu le jour depuis une vingtaine d'années :

- 1989 : l'institut des sciences et technologies du vivant (ISTV) (H.NALLET, J.POLY) ;
- 2002 : « Structuration cohérente des 19 écoles », préfiguration du concept de « pôle de compétences » (J.GLAVANY).

Le 3 janvier 2003, H. GAYMARD, alors ministre de l'agriculture et de la pêche, fait une communication en conseil des ministres dans laquelle il définit trois axes d'une nouvelle politique pour l'enseignement agricole :

- *« Adapter l'enseignement agricole aux demandes émergentes de la société ;*
- *« Renforcer et adapter les cycles de formation supérieure en cohérence avec l'ouverture internationale indispensable ;*
- *« Mettre en œuvre une politique contractuelle entre l'État et les Établissements d'enseignement agricole. »*

Les établissements, au travers de la conférence des directeurs de l'enseignement supérieur agricole (CEDESA), sont invités à réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés. En mai 2003, la CEDESA remet à M.THIBIER, directeur général de l'enseignement et de la recherche (DGGER) du ministère de l'agriculture et de la pêche un rapport qui sera la base de la restructuration décidée en mai 2004 sous la forme de la création de 7 pôles de compétences en sciences et technologie du vivant et de l'environnement (STVE). (cf. liste des membres fondateurs et associés des pôles de compétences)

Ce rapport met en avant :

- *l'hétérogénéité des établissements d'enseignement supérieur ;*
 - *les notions de pôles d'excellence et de pôles de compétences, les seconds pouvant ou non contenir les premiers ;*
 - *la nécessité pour les établissements de délivrer les diplômes de licence, master et doctorat.*

Et envisage :

- *des regroupements d'établissements ;*
- *une structuration des pôles de compétences en GIS ou Associations « Loi 1901 » ;*
- *un pilotage par une tutelle forte avec des orientations stratégiques a priori, une contractualisation et des indicateurs de suivi ;*
- *une organisation de la DGER avec une sous-direction unique de l'enseignement supérieur et de la recherche ;*
- *l'installation d'une mission pour les sciences agronomiques, agroalimentaires et vétérinaires (MSAAV) auprès du directeur général ;*
- *la possibilité pour les établissements de créer des Services d'activités industrielles et commerciales (SAIC) ;*
- *l'intérêt de mettre en place un concept de centre de culture scientifique et technique Agricole (CCSTA) faisant le pendant des CCSTIndustriels.*

Le 17 mai 2004 le ministre de l'agriculture et de la pêche, H.GAYMARD annonce devant le CNESERAV, sa décision de créer 6 pôles de compétences aux fins de :

- *« Adapter l'enseignement agricole aux demandes émergentes de la société ;*
- *Développer des liens entre l'enseignement technique et l'enseignement supérieur ;*
- *Renforcer et adapter les cycles de formation supérieure en cohérence avec l'ouverture internationale indispensable ;*
- *Mettre en œuvre une politique contractuelle entre l'État et les établissements d'enseignement agricole. »*

Un septième pôle, le pôle FABELOR à Nancy, sera créé à la demande des établissements et des élus locaux.

Ainsi sont créés 7 pôles portés par des établissements sous tutelle du MAAP, dont 3 pôles en partenariat avec des établissements sous tutelle du MESR, ainsi que l'insertion dans la politique locale de sites pour les établissements de Bordeaux et Strasbourg.

2. État des lieux des pôles de compétences

2.1 : *Statut juridique*

A l'exception d'AGROPOLIS international (association) qui existait antérieurement à la création des pôles de compétences, tous les pôles ont adopté le statut de GIS.

L'ensemble des membres des pôles semble apprécier la souplesse et le caractère assez peu contraignant de cette forme juridique et aucun n'a manifesté le souhait d'en changer.

2.2 : *Membres*

221 : *Une structuration qui s'ordonne majoritairement à partir d'une liaison INRA – établissements d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire.*

Tous les établissements publics d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire, à l'exception de l'ENGEES de Strasbourg et de l'ENITA de Bordeaux, sont membres d'un pôle de compétences.

Les établissements privés du réseau FESIA, à l'exception de l'ISA de Lille, sont également membres d'un pôle.

L'institut polytechnique LaSalle Beauvais et l'ESITPA ne sont membres d'aucun pôle, bien que relativement proches de l'Île de France.

Dans leur aire géographique, les pôles de compétences incluent donc tous les établissements d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire publics, qu'ils soient sous tutelle du MAAP ou du MESR, ainsi que les établissements privés, même si ceux-ci semblent souvent moins impliqués que les établissements publics.

L'INRA est membre fondateur de tous les pôles et est fortement impliqué dans leur fonctionnement.

Le CEMAGREF est membre des quatre pôles (AGROPOLIS international ; ESTIVE ; PCO et STVE) qui ont un de ses centres situés dans leur aire géographique. Toutefois l'implication de cet organisme est moindre que celle de l'INRA. Cela tient notamment à ce que les axes emblématiques de ces pôles n'impliquent qu'une partie des équipes de recherche des centres du CEMAGREF concernés.

De même, à l'exception d'ESTIVE, l'AFSSA est membre des pôles des régions où elle a des implantations (FABELOR, pôle de compétences OUEST et STVE).

Les pôles regroupent, dans leur aire géographique, l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche agronomique et vétérinaire relevant de la tutelle ou de la cotutelle du MAAP, avec toutefois une place prépondérante de l'INRA et des établissements d'enseignement supérieur publics (Tableau n°1).

Tableau n°1 : Membres des pôles de compétences

pôles2	AGRALE	AGROPOLIS international	ESTIVE	FABELOR	POLE OUEST	STVE	TOULOUSE AGRI CAMPUS
Membres fondateurs	AgroSup Dijon Université de Bourgogne INRA	AgroParisTech-ENGREF Montpellier SupAgro Universités Montpellier I,II,III, Nîmes, Perpignan CEMAGREF CIRAD CIHEAM-IAMM IFREMER INRA IRD CNRS CEA BRGM ISTOM ICRA ESCAIA Sup de Co Biodiversity internat CSIRO, Embrapa, USDA	AgroParis Tech-ENGREF VetAgro Sup ENSV ISARA CEMAGREF INRA	AgroParis Tech-ENGREF ONIRIS INPL Universités Poincaré et Metz AFSSA INRA	Agro Campus Ouest AFSSA CEMAGREF INRA IFREMER	AgroParis Tech ENVA ENSP AFSSA CEMAGREF INRA	EI Purpan ENFA ENVT INP ENSAT INRA
Membres associés	CNRS INSERM ISBA CRITT AE/2ABI	ACTA ACTIA ARIA-LR Transfers LR CEA Valrho		CNRS INSERM CHU INRIA	ESA		CNRS EMAC INP-ENSIATEC INSA Universités Mirail, Sabatier, Sciences sociales

222 : La présence ou non des universités, un élément de différenciation des pôles.

Les universités sont membres fondateurs ou associés de tous les pôles qui comprennent un établissement d'enseignement supérieur agronomique sous tutelle (Toulouse et Nancy) ou cotutelle (Dijon) du ministère de l'enseignement supérieur. Il en est de même pour AGROPOLIS international, dont il convient de

rappeler le caractère spécifique puisque créé antérieurement aux pôles..

La présence des universités au sein des pôles est corrélée avec un élargissement au CNRS, sauf dans FABELOR où le CNRS avait refusé d'adhérer au pôle lors de sa création. Depuis leurs relations ont évolué et la labellisation, par le CIATD du 11 mai 2010, du pôle de compétitivité « eaux continentales » a concrétisé une collaboration entre le pôle et le CNRS.

On observera que les trois pôles qui n'intègrent pas de partenaires universitaires sont dans un environnement universitaire multipolaire marqué par l'existence de plusieurs PRES. C'est le cas de STVE en Ile de France et des pôles inter-régionaux que sont ESTIVE et le pôle OUEST.

L'adhésion ou non des partenaires universitaires de leur aire géographique au pôle et la présence on non de plusieurs PRES au sein de cette même aire géographique apparaissent comme des éléments de différentiation des pôles.

223 *Une restructuration forte des établissements d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire sous tutelle du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.*

La politique des pôles initiée en 2004 par le ministre de l'agriculture, s'inscrivait dans une volonté gouvernementale de restructurer l'enseignement supérieur agronomique qui s'était exprimée dès 1987 avec le projet de l'institut des sciences et techniques du vivant qui visait à fédérer les établissements de la région parisienne.

A ce jour la majorité des établissements d'enseignement supérieur agronomiques et vétérinaires a réalisé des fusions avec la création, de 5 établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP). Il s'agit de : **AgroParisTech** créé le 13/12/2006, **Montpellier SupAgro** créé le 13/12/2006, **Agrocampus Ouest** créé le 27/06/2008, **AgroSup Dijon** le 18/02/2009, **VetAgro Sup** et **ONIRIS** créés le 01/01/2010.

De plus dans le cadre du pôle STVE, l'école nationale supérieure du paysage de Versailles (ENSP) projette son rattachement à AgroParisTech et L'école nationale vétérinaire (ENV) de Toulouse s'implique désormais dans l'institut national polytechnique (INP) de Toulouse dont est membre l'école nationale supérieure agronomique (ENSA) de Toulouse.

Ainsi parmi, les établissements publics membres d'un pôle seule l'école nationale de formation agronomique de Toulouse et l'école nationale vétérinaire de Maisons-Alfort, conserveraient un statut d'établissement public administratif (EPA).

S'agissant des deux établissements publics qui de par leur positionnement géographique ne sont pas intégrés à un pôle ; L'école nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES) est rattaché à l'université de Strasbourg et l'école nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux (ENITAB), envisage sa fusion avec Montpellier SupAgro.

La politique des pôles a donc atteint l'un de ses objectifs en termes de restructuration des établissements publics d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire sous tutelle du ministère de l'agriculture.

2.3 : La gouvernance et l'administration du pôle

De manière générale la gouvernance du pôle est assurée par un conseil de groupement qui réunit les responsables des structures adhérentes.

Ce conseil constitue un espace de concertation-collaboration, qui permet aux responsables des établissements membres de travailler à la convergence des politiques de chacun des établissements dans le cadre des axes emblématiques affichés par le pôle.

La quasi-totalité des pôles est dotée d'un conseil scientifique ou à défaut d'une structure d'échange scientifique, à partir duquel, s'effectuent des mises en synergies favorables à des collaborations entre les équipes scientifiques et à des démarches pour conforter et compléter une offre de formation adossée à la recherche. Ces conseils scientifiques trouvent une réelle fonctionnalité lorsqu'ils sont le lieu d'une concertation-arbitrage sur l'affectation de moyens (Bourses de thèses, financement d'équipement dans le cadre du contrat de projets état région..).

A l'exception d'AGROPOLIS international dont on a déjà signalé le caractère spécifique, les pôles ne sont dotés d'aucune structure administrative spécifique ; les pôles AGRALE, STVE et TOULOUSE AGRI CAMPUS présentent toutefois la particularité d'avoir chacun un directeur ce qui renforce notablement leur visibilité.

Certains pôles bénéficient ou ont bénéficié de la mise à disposition d'un chargé de mission à temps partiel ou à temps plein. Ils ont contribué à la structuration des pôles, à la fusion d'établissements (pôles MONTPELLIERAIN, pôle de compétences OUEST et ESTIVE) ainsi qu'à leur orientation scientifique.

Le fonctionnement des pôles repose principalement sur l'engagement de leur président et d'un ou deux autres membres du conseil de groupement, presque toujours membres de l'INRA ou d'un établissement d'enseignement supérieur sous tutelle du MAAP, ce qui illustre la structuration soulignée précédemment. La présence d'un directeur souligne la volonté d'engagement des établissements du pôle.

Les pôles constituent bien un espace de concertation-collaboration entre les responsables des établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche dont le conseil de groupement constitue l'organe de gouvernance.

Certains disposent d'un conseil scientifique qui favorise les collaborations entre les équipes scientifiques et, dans certains pôles, organise la mise en place de plateaux techniques lourds à gestion mutualisée.

2.4 : Les axes emblématiques affichés

Les axes emblématiques affichés au départ par les pôles sont en cohérence avec les thématiques de recherche des laboratoires et la nature des formations de leurs membres. Ils recouvrent fortement ceux affichés par les centres INRA membres des pôles. Il n'en est pas de même pour tous les autres membres associés ou fondateurs. Dans les pôles comprenant une école nationale vétérinaire, la valence « santé animale » apparaît souvent peu valorisée ou insuffisamment affichée.

La focalisation des pôles sur un nombre restreint d'axes emblématiques est un facteur de visibilité. Elle est en revanche un facteur de moindre cohésion entre les membres dès lors que certains ont une part importante de leur activité en dehors de ces axes. Il faut donc se garder d'une approche trop restrictive qui conduirait à écarter des équipes et des formations de qualités, notamment si elles sont en phase avec leur environnement scientifique, académique et économique.

L'affichage d'axes emblématiques a conforté la structuration de l'offre de recherche et a consolidé une offre de formation adossée à la recherche. Toutefois la non prise en compte de thématiques importantes pour un ou plusieurs membres réduit la cohésion interne du pôle.

2.5 : L'offre de recherche

La politique des UMR, antérieure à celle des pôles de compétences, avait fortement poussé à un rapprochement des équipes de recherche opérant dans le même champ thématique.

De plus les appels d'offres ANR et les évaluations AERES, ont certainement plus d'impact sur la structuration de l'offre de recherche que peuvent en avoir les pôles de compétences. En effet, les dynamiques instaurées tant par la procédure des appels d'offres que par celle des évaluations, responsabilisent pleinement les unités de recherche et en font des acteurs déterminants de l'offre de recherche.

Cela limite dans une certaine mesure le pouvoir de décision des structures dirigeantes des organismes et établissements. Toutefois celles-ci conservent entier leur pouvoir d'orientation à travers l'attribution des ouvertures de postes et la maîtrise souvent partagée avec les collectivités territoriales, des investissements lourds.

En tant qu'espace de concertation-collaboration, les pôles de compétences ont favorisé la structuration de l'offre de recherche dans le respect des orientations nationales, notamment de l'INRA et en concertation avec les collectivités territoriales, plus particulièrement les conseils régionaux.

Cette structuration a dans plusieurs cas conforté ou induit la création de fédérations de recherche, qui intègrent l'ensemble des partenaires scientifiques et universitaires concernés et qui sont organiquement rattachés à un PRES ou une université.

En termes de domaine de recherche, les pôles assurent un continuum thématique des domaines des sciences du vivant avec les autres EPST et universités. En effet, ces derniers détiennent l'expertise de certaines thématiques complémentaires à celles des pôles de compétences (écologie-biodiversité, machinisme, sociologie, santé...).

La structuration de l'offre de recherche principalement dans l'aire géographique du pôle ne peut se faire sans un élargissement aux autres partenaires que sont les universités et les autres EPST.

2.6 : L'offre de formation

Les pôles ont largement favorisé le rapprochement de l'enseignement et de la recherche. Cela s'est traduit par une participation renforcée des

chercheurs à l'enseignement et plus encore par une offre de formation dont l'adossement à la recherche a été fortement renforcé.

En complément des formations d'ingénieurs et de vétérinaires, les pôles offrent une gamme large de masters en cohérence avec les équipes de recherche auxquelles ces formations sont adossées. Un des objectifs vise également à recruter, par la suite, de futurs doctorants.

Dans la quasi-totalité des cas, ces masters sont réalisés en cohabitation entre des universités et des établissements d'enseignement supérieur agronomique ou vétérinaire qui jouent un rôle souvent majeur dans leur réalisation.

La nouvelle offre de masters d'AgroParis Tech, réalisée dans le cadre du pôle STVE, en collaboration étroite avec l'INRA, en est une illustration particulière. Mais l'évolution des formations de tous les pôles en porte également témoignage.

S'agissant des écoles doctorales, exception faite de l'école doctorale ABIES d'AgroParis Tech, l'influence des pôles paraît nettement moins marquée à ce niveau, même si leurs membres y sont souvent co-ac crédités ou associés. La structuration de collèges doctoraux au sein des PRES devrait d'ailleurs renforcer cette situation.

Les pôles ont dans une large mesure atteint leur objectif de rapprochement de la recherche et de l'enseignement supérieur, corrélativement d'un meilleur adossement des formations à la recherche et d'une affirmation de parcours continué jusqu'au doctorat.

2.7 : Le lien avec le développement et la contribution à l'innovation

D'une manière générale, les pôles n'ont pas fait du lien avec le développement et de leur contribution à l'innovation une question prioritaire. Seuls quelques-uns l'ont mis à leur agenda (pôles AGRALE, OUEST et TOULOUSE AGRI CAMPUS). D'ailleurs les structures de recherche appliquée, tels les instituts techniques, n'ont pas été sollicitées pour en être membres.

Les pôles ne constituent pas, ni pour les partenaires économiques et sociaux, ni pour les responsables des pôles de compétitivité, une porte d'entrée pour lier des relations avec leurs membres, ni même pour traiter avec eux de questions qui pourraient les concerner collectivement.

Il faut cependant noter que dans certain cas, les pôles ont permis des démarches qui ont conduit à la labellisation de nouveaux pôles de compétitivité. C'est notamment le cas de TOULOUSE AGRI CAMPUS

et de FABELOR dont les membres ont respectivement porté le projet des pôles de compétitivité « Agrimip innovation » et « Eaux continentales ».

Dans les deux cas, il s'agissait de faire reconnaître l'importance, l'originalité et la qualité des travaux réalisés par les équipes de recherche en relation avec des partenaires industriels et de se donner les moyens de les valoriser et de les amplifier. De même, AGRALE, dont Vitagora est un membre actif, fait des relations avec les secteurs professionnels une de ses priorités.

Les établissements de recherche et d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire trouvent dans leur contribution au développement économique et social l'origine de leur structuration et la finalité de leur action.

Répondre aux besoins actuels et anticipés des secteurs économiques et de la société, constitue un axe majeur de leurs stratégies respectives ; le forum que vient d'organiser l'INRA pour élaborer son prochain plan stratégique en est une illustration.

Ils ont en conséquence développé des actions et des outils pour contribuer plus directement et plus fortement au développement économique et social (services de valorisation, adhésion aux pôles de compétitivité, création d'UMT et participation aux RMT, création de pépinières d'entreprises, renforcement de la contribution des professionnels et des entreprises à la formation ...).

Les pôles de compétences peuvent-ils, en tant qu'espace de concertation - collaboration qui associerait enseignement, recherche et développement, apporter une plus value pour une contribution renforcée de la recherche et de l'enseignement au développement économique et social ? La réponse à cette question est certainement déterminante pour leur avenir.

2.8 : L'action à l'international.

Si l'on fait abstraction d'AGROPOLIS international, dont le caractère spécifique a déjà été souligné, seul le pôle STVE a eu une action significative à l'international par la création d'EuroDoc'Agro, plate-forme d'incubation de projets de recherche-formation-partenariat d'envergure européenne. Les autres initiatives des pôles en matière de relations internationales sont restées modestes et n'ont pas toujours été couronnées de succès

On peut s'interroger si les pôles constituent le niveau pertinent pour aller à l'international.

En effet si l'action internationale doit se fonder sur une base géographique, elle ne peut se limiter aux seuls membres fondateurs du pôle qui est alors conduit à s'élargir aux autres partenaires universitaires et scientifiques, ainsi que cela est réalisé, par exemple, au sein d'AGROPOLIS international ou de Paris Tech.

Si l'action internationale se fonde au contraire sur une base thématique, ce qui est le cas pour les réponses à des appels d'offres internationaux tant de formation que de recherche, c'est alors la notion de réseau qui souvent prévaut, à une échelle qui est souvent nationale voire internationale. Les deux orientations ne sont pas obligatoirement contradictoires.

La recherche et l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire doivent cependant pour remplir leurs missions de recherche finalisée et de formation professionnelle, conserver des entrées thématiques centrées sur les objets complexes auxquels renvoient les questionnements économiques et sociaux de leurs champs de compétence.

Une action internationale spécifique aux champs de compétence des pôles gagnerait à s'appuyer sur des réseaux thématiques dont la constitution pourrait s'organiser autour d'AGREENIUM.

2.9 : Les relations avec l'enseignement technique

Les relations des pôles avec l'enseignement technique sont peu développées, même si les établissements d'enseignement supérieur ont créé, en collaboration avec des lycées agricoles et en cohabilitation avec des universités, des licences professionnelles.

Une expérience intéressante d'organisation de journées en direction des enseignants des lycées agricoles a été menée dans le cadre du pôle ESTIVE, avec l'appui d'un membre du CGAAER, mobilisé à temps partiel à cet effet et assumant les coûts d'intermédiation liés à l'organisation de telles manifestations.

Pour être durable, la liaison avec l'enseignement technique doit répondre à des enjeux partagés, qu'il s'agisse des lieux de pratique et de diffusion des connaissances scientifiques et techniques ou de la contribution de chacun des deux ensembles au développement économique et social.

Faute d'identifier clairement ces enjeux et de trouver les méthodes, outils et moyens adéquats, la collaboration entre les pôles et l'enseignement technique restera pour l'essentiel incantatoire car elle ne constitue pas actuellement un enjeu majeur ni pour les

organismes de recherche ni pour les établissements d'enseignement supérieur.

2.10 : Les pôles dans leur environnement régional

Les pôles ont largement contribué à la reconnaissance des sciences agronomiques et vétérinaires, de l'alimentation et de l'environnement comme domaines scientifiques majeurs en regard des demandes sociétales et des enjeux économiques et sociaux afférents.

C'est le cas, par exemple, en Ile de France, où le pôle STVE a joué un rôle essentiel pour la reconnaissance de l'ensemble « **Agrosciences, Territoires, Écologie, Alimentation** », comme l'un des 14 domaines d'intérêt majeurs (DIM) soutenus par la région Ile de France au titre de sa politique d'aide à la recherche.

Pour ce faire, les organismes de recherche et les établissements d'enseignement supérieur du domaine agronomique et vétérinaire, ont dû, à l'exception de l'Ile de France où l'INRA et AgroParis Tech pèsent d'un poids tout particulier, collaborer étroitement avec leurs partenaires scientifiques et universitaires qu'ils soient ou non-membres des pôles.

Les pôles de compétences ne peuvent donc pas constituer un espace de concertation collaboration pertinent en matière d'agronomie, environnement et alimentation, si cet espace n'est pas élargi à l'ensemble des partenaires universitaires et scientifiques concernés par ces domaines.

Les pôles ne sont parfois ni perçus ni reconnus, par les services déconcentrés de l'État et les collectivités territoriales comme la structure à même de porter une stratégie partagée et un projet concerté en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

Il faut noter qu'en majorité les pôles restent plutôt discrets dans leur communication externe. Le pôle Ouest est le seul à disposer d'une plaquette de présentation. En revanche, les pôles STVE et TOULOUSE AGRI CAMPUS disposent d'un site web vivant.

De plus la multiplicité des structures dont les fonctions peuvent être perçues comme analogues (exemple : le pôle agronomique ouest) et ayant une proximité lexicale (exemple : les pôles de compétitivité) créent de réels problèmes de lisibilité et donc de visibilité.

Les stratégies de communication des pôles peuvent révéler des conceptions différentes de leur fonction :

- en faire une structure largement ouverte aux partenaires extérieurs, où s'élabore une stratégie partagée et se construisent des projets concertés, pour la reconnaissance et le développement des sciences « agronomiques et vétérinaires, de l'environnement et des territoires et de l'alimentation nutrition »,

- en faire au contraire une structure plus autocentré sur ses membres avec pour objectif prioritaire d'accroître leur efficacité et conforter leur développement en renforçant leurs collaborations et en valorisant les opportunités et les synergies qu'elles créent.

On peut toutefois se demander si les pôles pourront continuer à agir dans la discrédition sans prendre le risque que les fonctions de leadership pour les domaines qui sont les leurs, soient revendiquées par certains de leurs partenaires tels que les PRES.

2.11 : Le positionnement des pôles dans le dispositif national de recherche et d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire.

Ce positionnement s'exprime à priori par les axes emblématiques affichés par les pôles en réponse à la demande que leur avait faite le ministère de l'agriculture de choisir un nombre limité de thématiques.

Par cette démarche le ministère visait à la structuration au plan national, d'une offre de formation soutenue par une offre de recherche dont la cohérence évite les doublons inutiles et dont la lisibilité favorise la visibilité internationale.

De ce point de vue, les pôles ont largement favorisé, sur leurs axes emblématiques, la structuration d'une offre de formation adossée à une offre de recherche dont la concentration sur ces même axes, a elle-même été renforcée.

Il apparaît que c'est l'offre de recherche qui est déterminante dans le choix des axes emblématiques et que de ce point de vue l'INRA joue un rôle déterminant. En effet ses équipes de recherche sont souvent dominantes dans l'offre de recherche des pôles et de plus la direction générale de l'INRA est, à juste titre, très attentive à ce que les dynamiques territoriales n'entraînent pas ses unités de recherche en dehors des orientations arrêtées au plan national.

Néanmoins on peut noter que :

- la lisibilité du dispositif reste imparfaite car des pôles affichent des thématiques identiques ou analogues sans que la spécificité et la complémentarité des unes et des autres apparaissent d'emblée,
- les thématiques liées à la biosanté sont peu valorisées.
- la non prise en compte dans les axes emblématiques, de thématiques dans lesquelles les membres détiennent des équipes de recherche et des formations de qualité et bien évaluées, nuit à la cohésion interne des pôles.

2.12 : *Les moyens des pôles*

Les moyens alloués par le ministère aux pôles se font sous la forme :

- de crédits de soutien, de 50 à 60 000 € par pôle;
- de ½ bourses de thèses (16 000 €) au titre des contrats - de projet Etat-région (de 1 à 4 demi-bourses de thèse par pôle);
- de soutien d'emplois : mise à disposition de chargés de mission, à temps partiel ou emplois temps plein, auprès d'AGROPOLIS international, d'ESTIVE, du pôle Ouest, STVE et de TOULOUSE AGRI CAMPUS.

Hors les postes des chargés de mission, les moyens affectés aux pôles par la DGER représentent un montant de 751 000 € en 2010, contre 800 000 € en 2009, 625 000 € en 2008 et 279 000 € en 2007.

Après une montée en puissance sur 2007/2008, ces moyens semblent donc avoir atteint un palier qui permet l'attribution d'un soutien de l'ordre de 50 000 € à chaque pôle et un total de 23 ½ bourses thèses, soit l'équivalent d'un flux annuel de 8 thésards.

Ces moyens restent modestes sans pour autant être négligeables.

Les crédits "soutien de projets structurants" doivent permettre la couverture des coûts d'intermédiation entre les membres et d'élaboration des dossiers de demande conjointe ou concertée de financement pour des projets à présenter en réponse à des appels d'offres ou dans le cadre de procédures contractuelles tels les PSDR ou les contrats de projet Etat-région. Les crédits sont attribués par la DGER sur présentation des projets des pôles et après une analyse de ces projets via une grille spécifique (nature et objectifs du projet, financement complémentaire, nombre de membres du pôle impliqués dans le projet...).

Ces crédits de soutien sont indispensables au maintien de l'activité des pôles, même si leur attribution doit se faire sur la base d'un projet et d'un programme d'activités assorti de critères d'évaluation permettant d'apprécier les résultats obtenus sur des bases objectives.

L'affectation de ½ bourses de thèses à des programmes de recherche menés conjointement par plusieurs membres du pôle et associant des équipes de chercheurs et d'enseignants chercheurs, est un moyen efficace pour rapprocher les uns et les autres. Cette orientation est en pleine cohérence avec l'objectif prioritaire des pôles, de lier plus étroitement l'enseignement supérieur de la recherche.

La mobilisation de chargés de mission, ingénieurs ou inspecteurs généraux, dès lors qu'elle est demandée par le pôle pour un appui dont les objectifs sont clairement définis et peuvent faire l'objet d'une évaluation, donne l'opportunité aux pôles de bénéficier de « consultant-seniors », à même de faciliter l'élaboration des projets et la préparation de leur négociation avec différents partenaires ; les responsables du pôle restant en tout état de cause, les seuls décideurs.

2.13 : *Le pilotage des pôles*

La politique des pôles est une réponse stratégique à plusieurs défis majeurs pour l'enseignement supérieur et la recherche agronomiques à savoir :

- assurer des formations « professionnelles » de haut niveau sur une recherche d'excellence,
- disposer d'écoles doctorales qui permettent la valorisation de recherches finalisées,
- conférer aux établissements un statut d'EPCSCP qui leur donne accès à l'ensemble des compétences « universitaires ».

La stratégie retenue, consistant à demander aux établissements d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire et aux organismes de recherche du secteur de concevoir sur une base géographique, un projet exprimant leur volonté commune de renforcer la cohérence de leur offre de recherche et de formation, s'est avérée tout à fait adaptée.

Elle a permis d'arriver à des résultats, après nombre de projets antérieurs qui n'avait pas dépassé le stade de rapports confiés à d'éminentes personnalités.

Il est cependant probable que ces rapports ont contribué à une maturation indispensable, catalysée par ailleurs par l'évolution du contexte national et international.

Le mode de pilotage retenu par l'administration centrale du ministère de l'agriculture est cohérent avec cette stratégie. Il se fonde sur la présentation par les pôles de leurs projets et de leurs priorités, les attributions de moyens et la délivrance d'autorisations ou d'accréditations s'effectuant en référence aux objectifs retenus conjointement et contractuellement comme prioritaires par le pôle et l'administration centrale.

Ce mode de pilotage est efficace car il repose sur la dynamique des structures et l'engagement des acteurs qui *in fine*, sont les meilleurs garants du succès des actions.

Toutefois, le pouvoir de l'administration dans le processus est conditionné par les moyens qu'elle maîtrise et les autorisations administratives qu'elle est amenée à délivrer.

L'autonomie croissante des établissements et l'évolution des procédures d'habilitation ont restreint le pouvoir administratif des services centraux des ministères. Le pilotage par les moyens dans une procédure de contractualisation est donc prépondérant, les marges de manœuvre restant cependant limitées à ce niveau.

La capacité de l'administration centrale du MAAP d'assurer la cohérence de l'ensemble du dispositif s'en trouve diminuée et ce d'autant plus, qu'une partie des membres ou de partenaires des pôles dépend d'autres stratégies nationales. Il en résulte que la complémentarité des axes emblématiques affichées par les pôles n'est pas toujours visible, ainsi que cela a été souligné précédemment, d'où l'intérêt d'un espace de concertation-collaboration permettant aux pôles d'afficher leurs spécificités et organiser leurs complémentarités.

3. Vers les pôles de deuxième génération

Les pôles de compétences ont permis :

- de rapprocher l'enseignement supérieur et la recherche;
- de restructurer les établissements publics d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture pour intégrer la majorité d'entre eux dans 5 grands établissements;
- de structurer une offre de formation, notamment par la création de masters, fortement adossée à une offre de recherche elle-même renforcée sur les axes emblématiques affichés par les pôles de compétences.

Eu égard aux objectifs qui leur étaient assignés, on peut s'interroger si les pôles de compétences n'ont pas finalement rempli leur mission et s'ils conservent leur pertinence, compte tenu des structurations qui ont pu s'opérer par ailleurs et notamment la création des PRES, d'AGRENIUM, des pôles de compétitivité.

La mission considère que, dans ce contexte, la politique des pôles de compétences reste pertinente pour :

- maintenir au plan territorial une identité des domaines de l'agronomie, de l'environnement, de l'alimentation et de la biosanté fondée sur une recherche finalisée et des formations professionnelles qui sont la caractéristique première des établissements sous tutelle ou co-tutelle du ministère de l'agriculture;
- contribuer en relation avec AGRENIUM à organiser une lisibilité du dispositif français de recherche et d'enseignement supérieur agronomique

- et vétérinaire, lui donner une véritable visibilité et accroître son influence sur la scène internationale;
- accroître la contribution du dispositif d'enseignement supérieur et de recherche agronomique et vétérinaire au développement et à l'innovation;
 - assurer une liaison entre enseignement supérieur-recherche et enseignement technique.

3.1 : Une politique de pôles à poursuivre

Les thématiques « environnement, agriculture-agroalimentaire, alimentation-santé » sont porteuses d'enjeux scientifiques majeurs pour répondre à plusieurs défis qu'il s'agisse de la compétitivité de secteurs économiques qui restent stratégiques, de la gestion valorisation des ressources naturelles, de la protection de l'environnement ou encore de la qualité de l'alimentation dans ses dimensions sanitaire et nutritionnelle.

Toutefois, ces sujets ne relèvent pas des seuls établissements d'enseignement supérieur et de recherche du secteur « agronomique et vétérinaire ». Ils sont aussi traités par les universités, notamment leurs UFR de biologie et de médecine, ainsi que par d'autres EPST tels que l'INSERM ou le CNRS. Les nombreuses UMR les impliquant au côté de l'INRA, du CEMAGREF ou des établissements d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire, en sont l'illustration.

La reconnaissance à un niveau territorial donné des axes agronomie – alimentation - environnement comme domaines scientifiques majeurs, exige de constituer des ensembles intégrant les partenaires universitaires et les autres EPST concernés. Ce qui est déjà le cas dans plusieurs pôles de compétences, tels que ceux de Nancy, de Toulouse et de Dijon.

La nature de la structure qui constituera le cadre de concertation et de collaboration pour ces ensembles n'est pas neutre quant à la possibilité d'affirmer la prévalence d'une recherche finalisée et de formations professionnelles de type ingénieurs ou vétérinaires.

Il y a donc intérêt, pour le MAAP, à maintenir un dispositif qui permet de réunir les structures de recherche et de formation concernées pour porter, dans un territoire donné, un ensemble cohérent de recherche finalisée et de formation professionnelles dans les domaines de l'agronomie élargie à l'alimentation et à l'environnement.

Toutefois pour conforter les pôles de compétences dans cette fonction d'espace de concertation-collaboration entre l'ensemble des structures opérant dans les champs de l'agronomie, de l'environnement, de l'alimentation et de la santé animale, dans un espace territoriale déterminé, la mission recommande :

Recommandations

La mission recommande que :

- chaque établissement sous tutelle et co-tutelle du ministère de l'agriculture réaffirme son adhésion et son engagement dans le pôle dont il est membre sur la base de quelques principes qui pourraient constituer les éléments de base d'une charte du pôle. En effet, il apparaît que les liens de certains établissements avec leur pôle se sont parfois distendus, engagés qu'ils peuvent être dans des dynamiques qui les attirent hors du pôle. Ce renouvellement de la cohésion interne des membres du pôle sous tutelle ou cotutelle du MAAP, pourrait également conduire à un réexamen des axes emblématiques du pôle, qui en l'état actuel laissent parfois de côté des secteurs importants des établissements membres;
- le MAAP réaffirme sa volonté notamment par l'attribution de moyens dédiés, de conforter et renforcer la cohérence de l'offre territoriale de recherche et de formation dans les secteurs qui réfèrent à ses champs de compétence et ce en relation avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche;
- le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche valide cette politique, comprenant que l'existence d'un espace de concertation-collaboration spécifique, n'est pas contradictoire avec la politique de restructuration universitaire qu'il conduit dans le cadre des PRES, mais qu'elle est la reconnaissance des spécificités d'un secteur et de son histoire;
- le niveau d'engagement des membres dans le pôle, le rôle de celui-ci dans ses relations avec leurs partenaires régionaux, ainsi que le positionnement du pôle par rapport aux autres structures de concertation-collaboration impliquant ses membres, soit clairement précisé, ce qui pourrait faire l'objet d'une charte du pôle;
- les pôles aient une meilleure visibilité en renforçant si nécessaire leur structure administrative et en effectuant, si ce n'est le cas, un minimum de communication auprès de leurs partenaires territoriaux et des secteurs professionnels.

3.2 Organiser les relations avec AGRENIUM

La création d'AGRENIUM est perçue par l'université comme un véritable PRES agronomique et vétérinaire. A ce titre, il convient de prendre en compte la dimension régionale des pôles de compétences avec leurs partenaires locaux. Des relations ont été tissées progressivement tant avec les universités locales qu'avec les conseils régionaux, les entreprises locales ou régionales. Elles ont permis de structurer, de financer pour partie, une recherche permettant de mettre en place une politique de développement et d'innovation à caractère régional.

AGRENIUM doit contribuer à la création de réseaux thématiques entre pôles en favorisant un espace de concertation et de collaboration. Ces rôles de facilitateur et d'initiateur qu'il doit exercer seront des gages de meilleure visibilité des actions des pôles qu'AGRENIUM pourra porter à l'international.

AGRENIUM doit apparaître comme le portail de l'enseignement supérieur et de la recherche agronomique et vétérinaire et donc tout naturellement des pôles de compétences à l'International, non seulement au travers des actions précédentes mais aussi en permettant de mettre en place une politique d'offres et demandes de doctorants ou de post-docs, d'actions de promotions de la recherche agronomique et vétérinaire française.

Recommandations

La mission recommande :

- d'élargir les membres d'AGRENIUM aux grands établissements du MAAP;
- de favoriser les mises en réseaux pour conforter la cohérence du dispositif national et lui accroître la lisibilité;
- d'accroître leur lisibilité à l'international.

3.3 Des pôles de deuxième génération orientés vers un accroissement de la contribution de leurs membres au développement et à l'innovation.

Jusqu'à ce jour, les pôles ont prioritairement orienté leur action vers une collaboration renforcée entre l'enseignement supérieur et la recherche,

pour une offre de recherche renforcée sur des axes structurants et une offre de formation mieux adossée à la recherche. Ils se sont peu saisis des questions de développement.

Pourtant, la contribution au développement est la justification même d'une recherche finalisée et d'un enseignement supérieur professionnel spécifiques sous la tutelle ou la cotutelle du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

Leur plus forte contribution au développement économique et social constitue donc un enjeu stratégique pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sous tutelle ou cotutelle du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

Par son engagement dans les pôles de compétitivité, l'identification en avril 2009 d'une dizaine de priorités de recherche et développement agro-industrielles regroupées en mars 2010 en quatre grandes thématiques, ainsi que par le soutien apporté au développement agricole dans le cadre du CASDAR, le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, entend renforcer la mobilisation de la recherche et de l'enseignement supérieur en faveur de l'innovation et du développement.

C'est pourquoi la mission recommande de faire de cet objectif de renforcement de la contribution de leurs membres au développement et à l'innovation, une priorité des pôles dits de deuxième génération.

Pour décliner cet objectif en projet, au moins deux conditions doivent être remplies :

- les établissements d'enseignement supérieur et de recherche membres d'un pôle, doivent reconnaître le caractère stratégique de cette orientation pour leur avenir et l'inscrire au rang de leurs priorités partagées,
- les pôles doivent démontrer leur capacité d'apporter une réelle plus value en la matière soit en valorisant les synergies entre les actions déjà conduites, soit en générant des actions d'un type nouveau qui trouveraient leur originalité dans un rapprochement des membres entre eux et avec leurs partenaires du développement, qu'il s'agisse des entreprises ou de structures dédiées tels par exemple les instituts techniques.

Recommandations

La mission recommande :

d'appuyer les pôles pour :

- faire l'inventaire des dispositifs de transfert et d'appui au développement dans lesquels les pôles ont déjà été impliqués et des instruments qu'ils mobilisent;
- apprécier l'importance de leurs actions en la matière et identifier quels en sont les facteurs limitants;
- analyser en quoi et selon quelles modalités des actions conjointes conçues et réalisées dans le cadre du pôle, permettraient d'accroître leur contribution et leur efficacité en matière d'innovation et de développement;
- préciser quels sont les partenariats à structurer dans le cadre du pôle;
- mesurer quels moyens pourraient être mobilisés par le pôle pour conduire un programme d'actions au rapport coût/avantage positif.

Cet appui pourrait prendre la forme d'une mise à disposition d'un chargé de mission sous l'autorité de président du pôle et selon un cahier des charges esquissé ci-dessus et d'un crédit dédié.

de rapprocher les pôles avec :

les instituts techniques agricoles ou agro-alimentaires qui opèrent dans un domaine interférant avec leurs axes emblématiques.

3.4 Réussir la liaison avec l'enseignement technique agricole.

L'établissement d'une relation active entre l'enseignement supérieur et l'enseignement technique agricoles est une volonté récurrente du ministère chargé de l'agriculture, qui a de nouveau été soulignée à l'occasion des assises de l'enseignement agricole de l'automne 2009.

Sur les 60 mesures retenues à l'issue de ces assises, près d'une dizaine concerne les relations de l'enseignement technique avec l'enseignement supérieur et la recherche développement.

De fait et en cohérence avec l'état des lieux dressé précédemment et les réalisations observées, ces mesures s'ordonnent selon trois axes :

- la participation de l'enseignement supérieur et de la recherche à la formation des enseignants ;
- la création de parcours de formation et de diplômes favorisant l'accès des élèves de l'enseignement technique à l'enseignement supérieur ;
- le développement et la diffusion de l'innovation.

La mesure 28 qui préconise « *d'intégrer les pôles de compétences de l'enseignement technique aux pôles de compétences de l'enseignement supérieur* », propose implicitement de faire des pôles de compétences un des cadres privilégiés d'organisation de ces relations.

Cette intégration peut se concevoir et se développer selon deux axes complémentaires, se confortant l'un l'autre :

- l'intégration des formations BTS à cotés des licences professionnelles, dans l'offre de formation structurée à partir des axes emblématiques des pôles ;
- l'intégration des établissements d'enseignement technique dans les actions de renforcement de la contribution au développement et à l'innovation que pourraient initier les pôles.

Ces axes correspondent d'ailleurs à plusieurs mesures des assises à savoir :

- mesures **27** (inscrire les diplômes de l'enseignement supérieur court – BTSA et licences professionnelles - dans le LMD) et **29** (prendre des mesures juridiques permettant l'habilitation des établissements d'enseignement supérieur agricole à délivrer les licences professionnelles) ;
- mesures **5** (inscrire l'innovation agricole et agroalimentaire dans les missions confiées à l'enseignement agricole), **6** (conventionner avec l'INRA et l'ACTA pour jumeler les exploitations des EPLEFA et les centres INRA/ACTA en régions), **7** (inscrire les EPLRFPA comme membre du GIS « nouvelle relance agronomique » avec l'APCA, l'INRA, Agro Paris Tech et l'ONEMA), **8** (consacrer une enveloppe CASDAR de 1M€ pour lancer un appel à RMT destiné aux réseaux EPLEFFPA) et **9** (doubler le nombre d'EPLRFPA participant aux RMT).

Toutefois, pour que la liaison entre l'enseignement supérieur et la recherche et l'enseignement technique, se réalise sur des bases durables et fécondes, il est nécessaire que :

- les deux ensembles aient un intérêt commun à ce que ces relations s'établissent, se développent et perdurent ;
- des moyens spécifiques leur soient dédiés qui ne soient pas en concurrence avec ceux consacrés à l'enseignement supérieur et la recherche qui constituent le cœur de métier des EPCSCP et EPST ;
- un cadre organisationnel approprié permette la connaissance réciproque des partenaires et l'élaboration et la mise en œuvre de projets communs à bénéfices partagés.

La mission considère que cela est possible, dans le cadre des pôles de compétences si les pôles de deuxième génération se fixent comme objectif d'accroître leur contribution au développement et à l'innovation.

En effet, les établissements d'enseignement techniques peuvent alors constituer un maillon de la chaîne interactive recherche-formation-développement et être porteurs d'un apport spécifique et intéressant auprès de leurs partenaires de la recherche, de l'enseignement supérieur et des secteurs professionnels (organismes de développement et entreprises).

Recommandations

La mission recommande :

- d'appuyer les pôles pour s'engager dans cette démarche et de leur donner, dans une première phase, des moyens nécessaires pour :
 - préciser concrètement la place et le rôle des établissements d'enseignements techniques dans la stratégie d'accroissement de la contribution du pôle au développement et à l'innovation ;
 - identifier la nature des actions qui généreraient une réelle plus-value avec un rapport coût/avantage positif, ainsi que les instruments utilisables et les moyens mobilisables pour les conduire, la nature des partenariats à structurer et le type d'organisation à promouvoir.
- d'inclure ce volet dans le cahier des charges du chargé de mission mis à la disposition du pôle en application de la recommandation précédente.

3.5 Impliquer davantage les DRAAF dans la gestion du dispositif d'enseignement supérieur et de recherche sous tutelle ou co-tutelle du ministère.

D'une manière générale, les DRAAF sont relativement peu impliquées dans le pilotage du dispositif d'enseignement supérieur et de recherche sous tutelle ou co-tutelle du ministère de l'agriculture dont la gestion reste très centralisée. Ils interviennent cependant sous l'autorité du préfet de région, dans la préparation et la négociation des contrats de projets État-région, qui jouent souvent un rôle important dans le financement des équipements lourds de recherche.

Cet état de fait est le corollaire d'une prise en compte insuffisante de l'enseignement supérieur et de la recherche par les administrations centrales du ministère de l'agriculture, exception faite bien sûr de la DGER qui en est en charge, où ils ne sont pas toujours perçus comme des instruments de moyen terme pour une politique agricole, alimentaire et de développement rural conçue dans une problématique de durabilité.

Le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, qui dispose que le DRAAF « *Contribue à la définition et à la mise en œuvre, au niveau régional, des politiques relatives à l'enseignement supérieur agricole. Il est le représentant du ministre dans les pôles régionaux d'enseignement supérieur* » élargit leur compétence en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

Il devrait conduire à une plus forte implication des DRAAF dans le pilotage des dispositifs d'enseignement supérieur et de recherche, indispensable pour :

- accroître la contribution de ces dispositifs au développement et à l'innovation ;
- réussir la liaison avec l'enseignement technique ;
- favoriser une meilleure prise en compte de l'enseignement supérieur et de la recherche par l'ensemble du ministère de l'agriculture.

Compte tenu de l'implication de plusieurs services de la DRAAF, notamment ceux en charge de la formation et ceux en charge du développement économique et territorial, la mission recommande que le chargé de mission qui assurera le suivi de ces questions soit placé directement sous l'autorité du DRAAF.

L'implication plus grande des DRAAF ne doit pas pour autant entraîner une régionalisation totale des pôles de compétences dont l'aire géographique ne se limite pas strictement aux régions d'implantation de leurs membres. D'ailleurs l'INRA et le CEMAGREF disposent de délégués ou directeurs régionaux compétents sur l'ensemble de la zone d'influence des centres (Cf. le cas de la région Limousin).

Il convient donc que les pôles, notamment s'ils s'orientent plus vers le développement et l'innovation, s'organisent pour dialoguer et collaborer avec leurs partenaires de l'ensemble des régions administratives ou de leur zone géographique.

Recommandation

La mission recommande :

- la mise en place, sous l'autorité du DRAAF, d'un chargé de mission « enseignement supérieur-recherche » afin d'assurer le suivi du pôle de compétences.

ANNEXES

ANNEXE 1 - Lettre de mission



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

Le Directeur Général

Monsieur le Vice-Président
Conseil général de l'agriculture, de
l'alimentation et des espaces ruraux
251 rue de Vaugirard
75 015 Paris

Paris, le 1 AVR. 2009

Réf : CW/NT

Monsieur le Vice-Président,

Comme vous le savez, sept pôles de compétences ont été créés à partir de 2004 pour accompagner la reorganisation de l'enseignement supérieur agricole. Actuellement, nous souhaitons engager avec ces pôles une réflexion sur l'évolution de leurs missions et sur leurs actions, en se positionnant dans une logique de projet.

A ce titre, il nous semble opportun de pouvoir réaliser un point d'étape sur l'avancée de structuration des pôles dans toutes leurs dimensions (formation - recherche - développement) cinq années après le lancement de l'initiative. Ce serait l'occasion de confirmer la pertinence des thématiques prioritaires de recherche des pôles, établies au cours d'un premier recensement effectué en 2007-2008.

Cette mission nous permettrait également de préciser les activités déjà engagées de chaque acteur du pôle dans les différentes thématiques et de pouvoir engager la réflexion sur les pôles de compétences « 2^{ème} génération » dans la perspective de la mise en place du consortium national pour l'agriculture, l'alimentation, la santé animale et l'environnement.

Je vous remercie par avance de bien vouloir m'indiquer si l'un membre du CGAAER pourrait être intéressé par cette mission, tout en sachant que nous souhaiterions pouvoir bénéficier des résultats de cet état des lieux avant la fin d'année 2009.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes salutations les meilleures,

Jean-Louis BUCER

1, rue avenue de l'Observatoire 75700 PARIS 07 SP
Tél : 01 49 55 59 44
Fax : 01 49 55 46 36

ANNEXE 2

pôles visités et chargés de Mission

pôle	En charge de la mission
ESTIVE	CL VIAU A NIL
TOULOUSE AGRI CAMPUS	MC CHAPELLE R LARONCHE
AGROPOLIS international	CL VIAU JP COTARD
FABELOR	A NIL M GOUJON
STVE	A NIL R LARONCHE MC CHAPELLE
AGRALE	R LARONCHE MC CHAPELLE
pôle de compétences Ouest (PCO)	JP COTARD C LECOEUR

ANNEXE 3

Personnes rencontrées

pôles de compétences

pôles	Interlocuteurs	Fonction
pôle STVE	Emmanuel JOLIVET	Président STVE
	Marianne LEFORT	Directrice STVE
	Jean-Paul MIALOT	Directeur ENVA
	Bernard WELCOMME	Directeur ENSP
	Anne-Françoise LACOMBLEZ	ENSP, directrice de l'enseignement
	Catherine CHOMORAT-RUIZ	ENSP Maître de conférence
	Martine MERITAN	Adj au Dir, chargée du développement
	Patricia WATEMBERG	Présidente centre INRA Paris
	Muriel MAMBRINI-DOUDET	Présidente centre INRA Jouy en Josas
	Michel PENEL	CEMAGREF
	Pascale MARGOT-ROUGERIE	Directrice DRIAAF
	Hélène de COMARMOND	Dir Adj DRIAAF
	Bernard SAINT GIRONS	Président PRES UPE
	Rémi POCHAT	Vice président PRES UPE
AGROPOLIS international	Michel SALAS	Directeur d'AGROPOLIS international
	Etienne LANDAIS	Directeur général de Montpellier SupAgro
	Benoit PRADAUD	Chargé de mission AGROPOLIS international
	Philippe VISSAC	Chef de centre INRA
	Ghislain GREVY	Directeur Q@LI-MEDiterranée IRD
TOULOUSE AGRI CAMPUS (TAC)	Hubert de ROCHAMBEAU	Président TAC
	Véronique BONNE	Directrice TAC
	Alain MILON	Directeur ENVT
	Michel ROUX	Directeur EIPurpan
	Ahmed LEBRIHI	Directeur ENSAT
	Christian CHERVIN	Responsable pédagogique
	Gérard CASAMATTA	Président PRES L'université Toulouse

Pôles	Interlocuteurs	Fonction
Pôle OUEST	Pierre SAI	Directeur général ONIRIS
	Jean-Michel PATRY	Directeur général adjoint ONIRIS
	Grégoire THOMAS	Directeur général Agrocampus Ouest
	Luçay HAN-CHING	Directeur IFREMER (centre de Nantes)
	Arnaud GODEVIN	Directeur Groupe Ecole Supérieure du Bois
	Bruno PARMENTIER	Directeur général Groupe de l'Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers
	Nicolas PETIT	Directeur CEMAGREF Centre de Rennes
	François COLSON	Président du pôle de compétence Ouest
	Jacques AUBERT	Chargé de mission pôle de compétence Ouest
	Jean-François THIBAULT	Chef de centre INRA Angers-Nantes
	Gilles SALVAT	Directeur AFSSA Ploufragan
	Philippe de GUENIN	Directeur régional DRAAF des Pays de la Loire
	Louis BIANNIC	Directeur régional DRAAF de Bretagne
Pôle AGRALE	Jacques CANEILL	Président AGRALE
	Marie-Jeanne Perrot-MINOT	Directrice AGRALE
	François BAUDIN	Conseil régional Directeur recherche et Ens sup
	Gérard BOUCHOT	DG Agrosup Dijon
	Pierre-André MARECHAL	DGA Agrosup Dijon
	Nathalie CAYOT	Dir des formations Agrosup Dijon
	François ROCHE-BRUYN	SGAR
	Bernard DECARIS	DRRT
	Jean-Roch GAILLET	Directeur DRAAF
	Pierre GUEZ	Président Vitagora
	Christophe BREUILLET	Directeur Vitagora
	Vincent SCOURZIC	Responsable projets Welience
	Fabrice MARTIN	Directeur scientifique Welience
	Jacques BROSSIER	Président Technopôle Agro-environnement
	Monique DUMAS	VP UB, déléguée à la coordination enseignement-recherche
	Sophie BEJEAN	Présidente Université Bourgogne
	Sébastien CHEVALIER	VP UB, délégué à la formation
	Christophe SALON	INRA, chargé de mission plateforme PPHD
FABELOR		
Pôle ESTIVE	Stéphane MARTINOT	Directeur général VetAgro Sup
	Georges GOSSET	Directeur adjoint VetAgro Sup
	Michel BECKERT	Président du pôle ESTIVE
	Pascal DESAMAIS	Directeur ISARA

Structures ou organismes

Structure ou Organisme visité	Interlocuteurs	Fonction
ACTA	Jean-Pierre DARVOGNE Philippe VISSAC	Directeur général Directeur technique innovation développement
ACTIA	Didier MAJOU	Directeur
AERES	Michel CORMIER	Director for Higher Education and Research Institutions
AGREENIUM	Stéphane GUILBERT	Directeur
CEMAGREF	Roger GENET	Directeur général
	Pierrick GIVONE	Directeur de la stratégie et de la recherche
	Joël CHOVE	Conseiller auprès du DG
CPU	Jacques FONTANILLE	Vice Président de la CPU
DGER	Marion ZALAY	Directrice Générale de l'Enseignement et de la Recherche
	Maryse HURTREL	Adjointe à la directrice de la DGER
	Emmanuèle LEBLANC	Chef de bureau des pôles de compétences et de la recherche à la DGER
	Clémence WEGSCHEIDER	Chargée de mission à la DGER
INRA	Véronique DEBISSCHOP	Directrice de l'action régionale, de l'enseignement supérieur et de l'Europe
INSERM	André SYROTA	Directeur général
MEIE DGCIS (Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services)	Véronique BARRY	Sous-directrice innovation, compétitivité et développement des PME
CGAAER	Michel THIBIER	Inspecteur Général de Santé Publique Vétérinaire

ANNEXE 4

Responsables des pôles de compétences

AGRALE

Président	Jacques CANEILL jacques.caneill@dijon.inra.fr	Président du Centre INRA de Dijon 17 Rue Sully - BP 86510 21065 Dijon	T. 03 80 69 30 00
Directrice	Marie-Jeanne PERROT MINNOT Marie-Jeanne.Perrot@u-bourgogne.fr	Université de Bourgogne Laboratoire Ecologie 6 boulevard Gabriel 21000 DIJON	T : 03 80 39 63 40 Bureau pôle : 03 80 77 27 73 06 26 03 23 53
Vice-président (à vérifier)	André CHARRIER andre.charrier@supagro.inra.fr	Vice-Président du CG GIS AGRALE & Président du Conseil Scientifique Montpellier SupAgro 2 place Pierre Viala 34060 Montpellier Cedex 1	T. 04 99 61 24 37 06 09 78 64 68
Assistante du pôle	Stéphanie RAYMOND s.raymond@enesad.fr	Université de Bourgogne Laboratoire Ecologie 6 boulevard Gabriel 21000 DIJON	03 80 77 23 01 06 80 32 45 72

AGROPOLIS international

Président	Bernard HUBERT	AGROPOLIS international Avenue AGROPOLIS international 34394 MONTPELLIER CEDEX 5	T. 04 67 04 75 50 F. 04 67 04 75 99
Vice-Président	Etienne LANDAIS	Montpellier Sup Agro 2 place P. Viala 34060 MONTPELLIER cedex 2	T. 04 99 61 22 66 06 17 70 30 25 F. 04 99 61 29 00
Directeur	Michel SALAS salas@AGROPOLISinternational.fr	AGROPOLIS international Avenue AGROPOLIS international 34394 MONTPELLIER CEDEX 5	T. 04 67 04 75 31 F. 04 67 04 75 99
Appui au pôle	Benoît PRADAUD bpradaud@yahoo.fr	Montpellier Sup Agro 2 place P. Viala 34060 MONTPELLIER cedex 2	T. 06 27 22 19 77

ESTIVE

Président	Michel BECKERT michel.beckert@clermont.inra.fr	Président INRA site de Theix 63122 SAINT-GENES-CHAMPANELLE	T. 04 73 62 44 44 F. 04 73 62 44 51
Vice-Président	Stéphane MARTINOT s.martinot@vet-lyon.fr	Directeur de l'école nationale vétérinaire 1 avenue Bourgelat BP 83 69280 MARCY-L'ETOILE	T. 04 78 87 25 02 06 32 63 06 05 F. 04 78 87 82 62
Secrétaire	Georges GOSSET gosset@enitac.fr	Directeur de l'ENITAC Site de Marmilhat 63370 LEMPDES	T. 04 73 98 13 01 06 84 51 48 65 F. 04 73 98 13 70
Chef de projet	Jean-Pierre COTARD jean-pierre.cotard@agriculture.gouv.fr	CGAAER 251 rue de Vaugirard 75 015 Paris	T. 01 49 55 53 31 F. 01 49 55 80 70

FABELOR

Président	Frédéric LAPEYRIE presid@nancy.inra.fr	Directeur du centre INRA Route de l'Arboretum 54280 CHAMPENOUX	T. 03 83 39 40 02 F. 03 83 39 40 69
-----------	---	--	--

Pôle de compétences Ouest (P.C.O)

Président	François COLSON francois.colson@agrocampus-ouest.fr	Directeur adjoint Agrocampus Ouest 2 rue André Le Nôtre 49045 Angers cedex 01	T. 02 41 22 54 06
Chargé de mission	Jacques AUBERT jacques.aubert@agrocampus-ouest.fr		

STVE

Président	Emmanuel JOLIVET emmanuel.jolivet@jouy.inra.fr	Président du centre INRA Jouy-en-Josas Domaine de Vilvert 78352 JOUY-EN-JOSAS	T. 01 34 65 20 33 F. 01 34 65 20 51
Vice-Président	Remi TOUSSAIN remi.toussain@agroparistech.fr	Directeur général d'AgroParisTech 16 rue Claude Bernard 75231 PARIS CEDEX 05	T. 01 44 08 17 97 06 08 70 86 71 F : 01 44 08 16 00
Directrice	Marianne LEFORT marianne.lefort@agroparistech	Directrice scientifique AgroParisTech 19 avenue du Maine 75 015 Paris	T. 06 71 92 43 57

TOULOUSE AGRI CAMPUS

Président	Hervé OSSARD ossard@toulouse.inra.fr	Centre INRA Toulouse Chemin de Borde Rouge Auzeville BP 82 283 37326 Castanet-Tolosan cedex	T. 05 61 32 13 60 06 70 27 39 74
Directrice	Véronique BONNE veronique.bonne@educagri.fr	Directrice de l'ENFA 2, route de Narbonne (Auzeville Tolosane) BP 22687 31326 CASTANET TOLOSAN Cedex	T. 05 58 06 68 01 P. 06 82 17 77 57 F. 05 58 06 58 69
Chargé de mission	Hubert de ROCHAMBEAU Hubert.de-rochambeau@educagri.fr	Président-adjoint Centre INRA Toulouse Chemin de Borde Rouge Auzeville BP 82 283 37326 Castanet-Tolosan cedex	T. 05 61 75 34 43 06 60 82 71 10 F. 05 61 15 34 42

ANNEXE

MONOGRAPHIES

1 *Historique ; mise en place, état actuel*

Le terme AGRALE signifie Agriculture, Alimentation et Environnement.

Le pôle de compétences AGRALE fédère, sur une même zone géographique, toutes les compétences existantes en recherche, formation et transfert, dans le domaine des sciences du vivant et de l'environnement.

A l'origine, le pôle de compétences AGRALE est une coopération scientifique, territoriale et thématique, entre l'Université de Bourgogne (UB), l'Institut National de Recherche agronomique (INRA) et l'Etablissement National d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon (ENESAD).

Le pôle de compétences AGRALE prend la forme juridique d'un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) dont la convention constitutive est signée le 30mai 2007.

En 2009, l'Ecole Nationale Supérieure de Biologie Appliquée à la Nutrition et à l'Alimentation (ENSBANA) fusionne avec l'ENESAD pour constituer l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement. L'Institut est doté du statut juridique de Grand Etablissement et prend le nom d'AgroSup Dijon. AgroSup Dijon se substitue à l'ENESAD, en tant que Membre fondateur du pôle AGRALE.

Le rôle d'interface joué par le pôle AGRALE a certainement facilité la dynamique de fusion entre ces deux établissements sous tutelle l'un du MESR et l'autre du MAP.

Le pôle AGRALE se définit comme un outil de coopération scientifique au sein d'un campus innovant au service de l'Agriculture de l'Alimentation et de l'Environnement.

Rappel des missions du pôle de compétences dijonnais

Le pôle de compétences AGRALE, ainsi que les six autres pôles de compétences créés en France par le MAP, remplit principalement trois missions :

- 1 affirmer l'existence, dans les régions Bourgogne et Franche-Comté, d'un potentiel de recherche en sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (cf. chiffres infra) et accroître ainsi l'attractivité des formations et des recherches du domaine dans un fort contexte concurrentiel ;
- 2 renforcer les coopérations scientifiques entre les membres fondateurs et les thématiques afin de mieux répondre aux enjeux actuels de la sphère « Agro/Bio/Véto » ;
- 3 renforcer les interactions entre la recherche, la formation et le développement économique en assurant le transfert efficace de technologies et d'innovations auprès des entreprises de la région qui

travaillent dans le domaine de responsabilités couvert par le pôle AGRALE et qui sont en perpétuelle recherche d'une amélioration de leur compétitivité.

Présentation du pôle en quelques chiffres

AGRALE représente, pour les régions Bourgogne et Franche-Comté, un potentiel de recherche en sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement, de 150 doctorants et 400 cadres A scientifiques (Chercheurs/ Enseignants-Chercheurs/ Ingénieurs dont 140 habilités à diriger des recherches) répartis entre l'UB, l'INRA, AgroSup Dijon et le CNRS, dans 19 unités de recherche (dont 11 UMR) et 2 unités expérimentales.

A ces chiffres, il convient d'ajouter près de 2000 étudiants inscrits dont 800 en formation d'ingénieur.

2 La gouvernance

Les instances du pôle sont constituées d'un Conseil de groupement qui se réunit trois fois par an ; et d'un Conseil scientifique qui se réunit deux fois par an.

Le Conseil de Groupement est composé de 10 membres, le Président du Conseil de Groupement est aussi Président du centre INRA de Dijon.

Chaque membre fondateur du pôle AGRALE est représenté par trois personnalités au conseil de Groupement.

S'ajoute à cette représentation le Président du Conseil Scientifique, Vice-président du Conseil de Groupement.

Le Conseil Scientifique du groupement est constitué de 9 membres internes, trois responsables par membre fondateur d'AGRALE, et de 9 membres extérieurs représentant les trois instituts et fédérations de recherche (Institut Buffon, IFR 92, pôle Territoire & développement), le pôle de compétitivité VITAGORA, et le secteur économique « Vigne et Vin ».

3 Les réalisations

3.1) *En matière de recherche, l'identité scientifique du pôle est aujourd'hui très affirmée*

Le pôle AGRALE a favorisé l'organisation de la recherche en 3 thématiques emblématiques adossées à 3 opérations structurantes de l'INRA.

En matière de recherche, le pôle AGRALE a contribué à la « mise en synergie » des acteurs et des partenariats du campus bourguignon.

Les recherches développées par les unités du pôle AGRALE s'organisent autour de trois thématiques emblématiques uniques en France :

- « Biogéosciences et Agroenvironnement » ;
- « Qualité des aliments et sensorialités » ;
- « Territoire et développement » ;

- L'axe thématique « Biogéosciences et AgroEnvironnement » est pris en charge par l'Institut Buffon qui est une Fédération de Recherche, regroupant toutes les unités de recherche liées à l'ingénierie écologique : agro-écologie de la parcelle cultivée, biodiversité.

L'Institut Buffon est né de la volonté de l'Université de Bourgogne de regrouper toutes les unités de recherche associées aux grands organismes de la Région ; et notamment : INRA, UB, AgroSup Dijon, CNRS.

La création de l'Institut Buffon a bénéficié de l'existence du pôle AGRALE, outil de coopération scientifique et donc véritable facilitateur et accélérateur de la mise en œuvre de la Fédération.

- L'axe thématique « Qualité des aliments et Sensorialité est étudié au sein d'une autre Fédération de Recherche (IFR 92) dont la création a été également facilitée et accélérée du fait de la pré existence, au sein du pôle AGRALE, d'une pratique de concertation et de coopération scientifique.

Deux grandes thématiques scientifiques font l'objet de recherches par l'Institut de Recherche IFR 92 : « Goût et Sensorialité », « Procédés microbiologiques ».

- L'axe thématique « Territoires et Développement » porte sur l'analyse des dynamiques de développement aux différentes échelles territoriales : « Dynamique des espaces ruraux », « Politiques publiques de développement agricole et rural », « Processus de transformation des activités agricoles ».

A ces axes de recherche nationaux et spécifiques à Dijon, s'ajoutent deux thématiques régionales sur « Vigne et Vin » et sur « Zootechnie », dont la mise en place a été également facilitée par le pôle AGRALE.

32) *En matière de formation, le pôle AGRALE est aussi synonyme de coordination, coopération et facilitation.*

L'offre de formation, qui correspond aux domaines de compétence du pôle AGRALE, est aujourd'hui clarifiée, lisible, diversifiée et complète.

Les offres de formation couvrent tous les niveaux LMD :

- Niveau Licence
Des formations de niveau licence (bac+3) : licences en Sciences de la terre, Environnement et Sciences de la Vie ;
des licences professionnelles ;
une licence en « Sciences de la Vigne ».

- Niveau Master (bac+5)

Des formations d'ingénieurs pluridisciplinaires et d'œnologue ; des formations de masters adossées aux fédérations de recherche :

1. le Master Sciences- Technologie-Santé (Master STS) adossé à l'Institut Buffon et à l'IFR 92 avec trois mentions spécifiques : mention « ETE » (Environnement-Terre-Evolution) ; mention « SA » (Sciences des aliments) ; la mention « Biobie Santé » ;
2. le Master Economie-Gestion adossé sur le pôle de recherche Territoires et Développement avec sa mention « Sciences économiques ».

A ces enseignements de niveau bac+5, il convient d'ajouter deux formations spécialisées concernant d'une part « Connaissances et Commerce International des Vins » et l'autre concernant la filière équine et relative au « Management Technique et Economique des Agroéquipements ».

- Niveau doctoral (bac+8)

Le pôle AGRALE a favorisé et accéléré la création de l'école doctorale Environnement-Santé-STIC « ED E2S ».

33) *L'opération « campus » de Dijon décrétée « Campus Innovant » structure et renforce encore la coopération entre membres fondateurs d'AGRALE*

AGRALE mobilise dès sa création toutes les forces scientifiques de trois institutions de nature différente que sont une université pluridisciplinaire (UB), un établissement public à caractère scientifique et technologique (INRA), une grande école à statut de Grand Etablissement (AgroSup Dijon).

Ces trois institutions, membres fondateurs d'AGRALE, sont regroupées au sein d'un même campus géographique labellisé « Campus Innovant » ou « Grand Dijon » et sur lequel se rassemblent également le CNRS et l'INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale).

4 *Le pôle dans son environnement régional*

Le pôle AGRALE favorise un partenariat de qualité avec le tissu économique de la région Bourgogne et Franche-Comté.

Le pôle AGRALE interagit avec le pôle de compétitivité VITAGORA dans l'objectif de renforcer le tissu économique dans le domaine du « Goût et Nutrition », en facilitant les contacts et les partenariats entre la recherche et les différents acteurs économiques.

Le « Campus Innovant » de Dijon accueille des organismes ou des structures de transfert dans le domaine Agroalimentaire/ Bio-industriel/ Agro-environnement/ Sciences Humaines et Sociales. Ces structures sont fédérées au sein de la filiale de valorisation « Welience » de l'Université de Bourgogne. Welience réalise l'interface entre la recherche universitaire et les entreprises ; l'une de ses principales missions est de favoriser le développement économique par la technologie et l'innovation.

La convention Welience AE, créée le 1^{er} juillet 2007, relie directement tous les partenaires : INRA, AgroSup Dijon (ENESAD), Conseil Régional de Bourgogne, le campus du « Grand Dijon ».

Au sein de Welience, il existe principalement trois structures de transfert qui sont chacune au service de thématiques différencierées :

- le pôle de transfert « Agroenvironnement » ;
- le pôle de transfert « Agroalimentaire et Biodiversité » ;
- le pôle de transfert « Sciences humaines et sociales ».

Chaque domaine de responsabilités de Welience possède un directeur scientifique choisi en concertation au sein des instances du pôle de compétences AGRALE.

Ainsi, en matière de transfert, d'innovation et de développement économique des régions Bourgogne et Franche-Comté, le pôle AGRALE a également favorisé et accéléré les synergies et coopérations entre les acteurs et partenaires du développement.

Les autres structures de transfert illustrent également l'apport « collaboratif » et « facilitateur » du pôle AGRALE :

Une autre structure de transfert est installée sur le Campus de Dijon, à l'interface entre la filière économique vitivinicole et la recherche. Il s'agit de la cellule de Coordination des Recherches sur le Chardonnay et le Pinot noir (CRECEP) ;

le pôle AGRALE est associé également au projet de création du « Technopôle en Agro-Environnement » de Bretenière, à proximité de Dijon.

Le technopôle « Agro-Environnement » se veut être un lieu d'expérimentation et d'innovation ; notamment en ce qui concerne l'agriculture durable. Le technopôle souhaite être aussi un lieu de formation, de contact, d'accueil d'entreprises et d'institutions de recherche orientées vers la R&D.

Par ailleurs, les activités de recherche du pôle AGRALE contribuent fortement à déterminer les axes de recherche du programme « Pour et Sur le Développement Régional (PSDR) qui seront menées en partenariat avec les acteurs régionaux.

5 **Les perspectives ; atouts, limites**

A priori, et en théorie, tous les membres associés du pôle AGRALE (y compris le plus récent : le pôle de compétitivité VITAGORA) souhaitent qu'AGRALE continue de jouer sa partition dans la recherche de cohérence et d'articulation entre les stratégies nationales (Consortium) et les stratégies territoriales (PRES, projets CAMPUS) en matière de recherche, d'enseignement et de développement économique.

Pourtant, aucun des membres fondateurs d'AGRALE ne souhaite une structuration plus forte et plus « hiérarchique » du pôle ; par la transformation par exemple du GIS en GIP.

Dans cette logique aucun des membres ne prévoit d'accorder plus de moyens au pôle de compétences ; qu'il s'agisse de moyens en personnel ou d'une contribution à un budget de fonctionnement majoré.

En revanche tous conviennent qu'il serait souhaitable que la DGER accordât quelques moyens supplémentaires (par exemple un chargé de mission) pour remplir les tâches de « production » et d'« aides à la décision » souhaitées collégialement par les membres du pôle. (cf. infra).

Le pôle AGRALE se positionne à l'avenir en termes d'apporteur de plus-value vis à vis de ses membres, sur des chantiers concrets, à l'interface des préoccupations de chacun de ses membres :

- Dans le domaine de la gestion des Ressources humaines pour établir un état des lieux des personnels - statuts et compétences- avec l'objectif d'établir une prospective emploi partagée au sein du pôle et de proposer ainsi le meilleur ajustement postes/compétences;
- Dans le domaine de la formation pour revoir les cursus de formation afin de donner du sens à l'adhésion du pôle de compétitivité VITAGORA ;
- Dans le domaine de la communication et de la « publimétrie » pour établir un référencement des formations en créant, par exemple, des labels de formation sur internet ;
- Dans le domaine de la réponse aux appels d'offre pour aboutir à l'établissement d'un projet unique (montage et gestion de projets) pertinent, lisible et donc valorisable.

La question de fond est de savoir si l'essentiel de la mission du pôle de compétences AGRALE n'est pas d'ores et déjà accompli. Actuellement, et face à l'explosion d'opérations structurantes comme le PRES, le projet Campus, le Consortium Agreenium, le pôle de compétences perd toute suprématie au profit de la logique de développement et de positionnement stratégique de chacun de ses membres.

La notoriété du pôle pâlit au profit de la notoriété de chacun de ses membres car la politique des pôles n'a jamais été traduite en termes structurels.

De ce fait, les aspects structurels donnent l'avantage à l'existence du PRES, du Consortium, d'AgroSup Dijon et à d'autres acteurs qui ont précédé la création des pôles de compétences en GIS (Groupement d'Intérêt Scientifique) : l'INRA, l'UB etc.

En conséquence, les acteurs des Régions Bourgogne et Franche-Comté ont tendance à s'appuyer sur les Fédérations de recherche existantes (Institut Buffon et IFR 92) pour favoriser la transversalité et établir le PARI (Plan Régional pour l'Innovation). Ce parti pris est tellement ancré que le Conseil Régional projette de mettre un correspondant au sein de chaque fédération de recherches.

1. Historique ; mise en place, état actuel

L'association Agropolis international a été fondée en 1986 à l'initiative de Louis Malassis alors directeur du CIHEAM., qui voulait en faire « une vitrine de la science agronomique française », notamment sur les thèmes de l'agriculture méditerranéenne et tropicale.

Ce n'est pas stricto sensu un « pôle DGER » :

il existait bien avant que soit lancée la création des pôles de compétences qui devaient favoriser le rapprochement des établissements d'enseignement supérieur et faciliter leur fusion.

Ses membres fondateurs (voir ci-dessous) sont en majorité des établissements qui ne relèvent pas de la tutelle MAAP.

Ses objectifs:

- promouvoir la communauté scientifique à l'international et améliorer la notoriété des établissements,
- mutualiser les compétences,
- coordonner les actions d'enseignement et recherche.

Ses membres

Agropolis regroupe aujourd'hui 24 établissements d'enseignement et de recherche, employant 2300 enseignants et chercheurs dans 112 unités de recherche et accueillant 3900 étudiants (dont environ 500 étrangers).

12 organismes de recherche :

INRA, CEMAGREF, CIRAD, IFREMER, CNRS, IRD, CEA, BRGM, Biodiversity International, CSIRO (commonwealth scientific & industrial research), Embrapa (empresa brasileira de perquisa agropecuaria), USDA (european biological control laboratory)

7 écoles :

Montpellier SupAgro, CIHEAM –IAMM (Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes), AgroParisTech- ENGREF, ESCAIA (Ecole supérieure de coopération agricole et des IAA), ISTOM (Ecole d'ingénieur agro-développement), ICRA (Centre international pour la recherche agricole orientée vers le développement), Sup de Co.

5 universités :

Universités de Montpellier I, II et III, Université de Nîmes, Université de Perpignan Via Domitia.

Moyens et services

Agropolis dispose d'un bâtiment de 3300 m² (appartenant au Conseil régional et construit pour l'usage) et d'une équipe de 35 personnes, (dont 15 mises à disposition).

Son budget annuel (2010) est de 3,4M€, dont 432 000€ viennent des 4 ministères concernés par son activité (MAAP, la dotation DGER est de 60 000€...), MESR,

MAE, MEEDDM) et 650 000€ du Conseil régional L.-R. Il inclut les mises à disposition de personnel (MAAP, établissements publics, Conseil régional).

Agropolis propose à ses membres :

- l'usage des locaux communs (amphi, salles de réunion, bureaux),
- des services de communication, de documentation, de publication, de conception infographique (en particulier par sa filiale Agropolis productions),
- un serveur Informatique hébergeant les sites internet des membres,
- un bureau d'accueil des scientifiques étrangers,
- une veille d'appels d'offre et une aide aux réponses (comité Europe).

2. La gouvernance

L'association agit sur mandat de ses membres dans le cadre d'un programme validé par le Conseil d'administration et l'Assemblée générale.

Le bureau, dont les membres sont les directeurs et les présidents des établissements fondateurs, veille à son application. Il se réunit tous les mois.

Les relations entre les membres du pôle : deux niveaux de coopération ;

- Agropolis International est un pôle de compétences très ouvert, mais disposant d'un second niveau de gouvernance.

Les membres sont des établissements d'enseignement et de recherche sous tutelle du MAAP (Montpellier Sup Agro, INRA, Cemagref), mais aussi des universités (Montpellier I, II et III, Nîmes, Perpignan), des écoles (Sup de Co) des organismes de recherche dépendant d'autres ministères (CNRS, CEA, ISTOM, IRD, BRGM, etc.) ; des acteurs de l'économie locale (CCI, Crédit agricole, entreprises) ou de la profession agricole (ACTIA, ACTA), des collectivités territoriales.

L'implication de l'ensemble des membres est forte ; elle se traduit :

- par des coopérations scientifiques entre organismes de recherche et de formation, sur les thèmes agronomiques ou sur des thèmes complémentaires (ex. bio diversité avec l'université de Montpellier),
- par des projets communs, jugés très fédérateurs : Agropolis joue la carte d'un partenariat de site, en particulier avec l'université ; (par exemple la réponse à l'appel à projet Campus),
- par un engagement financier important des collectivités locales membres du pôle (notamment la région Languedoc-Roussillon).

Cependant, si tous les membres d'Agropolis peuvent partager les objectifs communs, notamment le rayonnement international de la communauté scientifique Montpelliéraise, leurs champs d'activité sont trop différents pour que leur association soit un véritable outil de coordination des stratégies d'enseignement et de recherche.

En 2007 quatre établissements du pôle ont donc ressenti l'utilité de créer une fondation de coopération scientifique, le RTRA Agropolis fondation qui regroupe Montpellier Sup Agro, l'INRA, le CIRAD et l'IRD.

Ce réseau de compétences sur le thème de la Plante (génétique, culture, utilisation finale) regroupe 900 chercheurs et 400 doctorants dans 31 unités de recherche.

Agropolis fondation est à la fois le support juridique du réseau et un outil financier. Elle est dotée de 25M€ (17 par l'Etat, 3,5 par ses fondateurs, 5M€ par la région LR) qui ont permis de financer des projets de recherche (80 projets dans 55 pays différents), d'accueillir des chercheurs étrangers, etc.

3. Les réalisations

L'offre de recherche et de formation

Agropolis développe 10 thématiques emblématiques : biologie intégrative, biodiversité et environnement, fonctionnement et ingénierie des écosystèmes naturels et cultivés en zone méditerranéenne et tropicale, écosystèmes aquatiques, eau et environnement, sciences et techniques intégrées des aliments, vigne et vin, écotechnologies, sciences et technologies de l'information, développement durable et société.

Ce nombre, supérieur aux recommandations de la DGER est justifié par la taille du pôle, en particulier par la présence de 7 organismes de recherche.

L'action internationale

C'est le premier objectif d'Agropolis. Son atteinte est facilitée à la fois par les moyens déployés, par la dimension et parfois la vocation internationale de ses membres (INRA, CIRAD, IRD, ISTOM, CIHEAM, etc.) et par la présence sur le campus d'organismes de recherche étrangers, membres du pôle.

Le pôle participe à plusieurs réseaux scientifiques internationaux ou européens :

- le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale,
- le Forum mondial pour la recherche agricole,
- l'Initiative européenne sur la recherche agricole pour le développement,
- Agrinatura, etc.

Il assure à ce titre la représentation et la promotion de ses équipes scientifiques et une veille sur les projets internationaux (appels à projets notamment).

Il dispose d'une cellule d'accueil des visiteurs étrangers et du centre de service Euraxxes Languedoc Roussillon pour l'accueil de scientifiques étrangers (enseignants, chercheurs, doctorants et post doc).

4. Le pôle dans son environnement régional

Agropolis bénéficie d'une forte implication des collectivités locales (en particulier de la région) qui se traduit par un soutien financier. Le pôle assure un rôle de promotion de la région en servant de support à l'organisation de nombreux événements internationaux

Les liens avec le monde économique

Avec les entreprises

Agropolis a participé à la création du pôle de compétitivité Qu@limed, hébergé sur le même site. L'activité de Qu@limed et de ses 130 adhérents est centrée sur deux thèmes : l'agriculture méditerranéenne et le lien alimentation-santé, qui sont parfaitement cohérents avec les thématiques du pôle.

Qu@limed travaille plus avec les membres d'Agropolis qu'avec le pôle lui-même, notamment pour les applications à l'industrie de résultats de la recherche, dont les exemples sont nombreux et jugés fructueux.

Les liens avec Agropolis sont d'un autre ordre : lien entre les entreprises et les écoles doctorales, rencontres étudiants/entreprises, activités internationales, etc.

La CCI ainsi que plusieurs entreprises sont membres d'AGP.

Avec la profession agricole

L'ACTA et l'ARIA sont membres du pôle ; Agropolis travaille régulièrement avec les instituts techniques, en particulier avec l'IFV.

Le pôle inclut plusieurs organismes de transfert, et d'appui aux entreprises régionales (Languedoc-Roussillon incubateur, l'incubateur de Montpellier Sup agro). La valorisation de la recherche s'appuie d'autre part sur les structures nationales de ses membres (ex INRA transfert).

5. Le pôle dans le dispositif national

Montpellier Sup Agro et l'INRA, piliers du pôle Agropolis, sont membres fondateurs d'Agreenium, qu'ils ont largement contribué à créer.

6. Les perspectives ; atouts, limites

Les points forts :

- Agropolis est reconnu comme un réseau de compétences de premier plan.
- les thématiques développées par ses membres forment un ensemble riche et cohérent.
- le pôle sert d'interface entre les organismes de recherche et le monde économique.
- c'est un outil très efficace pour la promotion de la communauté scientifique à l'étranger.
- la qualité et l'abondance des services communs mis à disposition de ses membres en font un exemple réussi de mutualisation des moyens.
- la proximité géographique des établissements sur le campus de Montpellier, le partage des services communs, et la mobilisation autour du projet Campus facilitent le rapprochement des équipes.

Les points faibles

- l'empilement des structures peut sembler complexe et peu compréhensible de l'extérieur,
- la répartition des compétences, en particulier pour l'action internationale, entre Agropolis international et Agreenium risque d'être difficile,

- l'insuffisance du nombre d'étudiants au regard des compétences disponibles.

L'exemple d'Agropolis montre ce que l'on peut attendre des pôles de compétences selon le modèle qu'ils adoptent :

- ouverts et coopératifs, ils permettent d'associer des compétences larges et complémentaires et d'avoir des capacités d'action suffisantes (notamment internationale) et des services communs, sans empiéter sur l'autonomie de leurs membres. Ils représentent un lieu d'échange où chacun est susceptible de trouver le partenaire avec qui il pourra travailler.
- plus réduits et intégrateurs (tel le RTRA Agropolis fondation) ils permettent de structurer les stratégies d'enseignement et de recherche de leurs membres.

Dans les deux cas les relations institutionnelles sont un simple support du partenariat, mais n'en sont pas l'origine, le choix du partenariat découlant de l'intérêt commun pour des thèmes de recherche et de la complémentarité des compétences.

Son choix d'une politique de site, son décloisonnement et son ouverture vers le monde économique font d'Agropolis le précurseur des clusters.

1. Historique ; mise en place, état actuel

Le pôle ESTIVE a été créé le 19 juin 2006, sous forme de GIS, par l'INRA (Centre de Clermont-Theix), le Cemagref (à priori les centre de Clermont, Lyon et Grenoble), l'ENITAC, l'ENVL, l'ENSVL et l'ISARA.

Centré initialement sur trois thématiques (Dynamiques des territoires, Systèmes d'élevage en montagne, Aliment et nutrition humaine), il s'est élargi à une quatrième (Végétal-céréales).

Il est administré par un conseil de groupement qui réunit les responsables de chacun des établissements membres fondateurs et ne comporte pas de conseil scientifique.

La présidence du pôle est assurée par Michel Beckert, Président du centre INRA de Clermont-Theix, la Vice-présidence par Stéphane Martinot, directeur général de VetAgro Sup, ex directeur de l'ENVL, le secrétariat par Georges Gosset, directeur de l'ex-ENITAC.

En considération des lettres de mission qui avaient été adressées aux premiers chefs de projet, en l'occurrence Christian Tourailles, Président du centre INRA de Clermont-Lyon pour ESTIVE, on peut retenir que l'objectif du pôle est le rapprochement de ses membres pour structurer une offre de formation et de recherche plus lisible et visible à l'échelle internationale et organiser une complémentarité avec les structures de développement.

C'est en fonction de ces objectifs que l'on peut chercher à faire un état des lieux du pôle ; on ajoutera les liaisons avec l'enseignement techniques qui n'apparaissaient pas dans les lettres de mission initiales des chefs de projet, mais qui sont un objectif pour la DGER.

2. La gouvernance

La gouvernance du pôle est assurée par le conseil de groupement qui réunit les responsables des établissements membres, la présidence en étant assurée par le président du Centre INRA de Clermont-Ferrand, Michel BECKERT, et le secrétariat par Georges GOSSET, directeur de l'ex ENITAC.

Il n'y a pas de conseil scientifique, mais une gestion dans le cadre du pôle des projets de thèse DGER (3 par an), qui constituent un des principaux outils du pôle pour inciter au rapprochement des équipes de recherche (6 sujets sélectionnés en 2008-2009)

Structure légère qui ne comporte pas de structure administrative propre, le pôle constitue en fait un espace de concertation géré par les responsables des établissements qui s'attachent à faire converger leurs stratégies et à valoriser leurs synergies.

L'intérêt du pôle pour chacun des membres résulte de la plus value qu'il est susceptible de lui apporter dans la réalisation des ses missions eu égard aux enjeux qui sont les siens.

3. Les réalisations

31) Liaisons structurées entre membres du pôle

- La création de VetAgro Sup

La création au 1er janvier 2010 de VetAgro Sup par fusion de l'ENVL et de l'ENITAC, peut-être mise à l'actif du pôle, en ce qu'il a permis une connaissance réciproque entre les deux établissements dont ni l'histoire ni leurs champs de compétence et d'activité conduisaient naturellement à leur fusion.

- Structuration de l'offre de recherche.

S'il a conforté l'UMR Métafort, le pôle n'a pas conduit à la création de nouvelles UMR entre les membres du pôle et dans l'offre de recherche du pôle le nombre d'UMR impliquant au moins deux membres sont en nombre relativement limité.

Aussi il est logique que le rapprochement des équipes de recherche des membres constitue un axe stratégique pour le pôle et que soient recherchés par ses responsables le développement des copublications, des cotutelles de thèses et des réponses conjointes à des appels d'offres.

Le renforcement des collaborations entre les équipes de recherche des membres du pôle travaillant dans les même domaines doit rester un objectif majeur et conditionne pour partie l'avenir du pôle.

La structuration de l'offre de recherche du pôle à partir des quatre axes emblématiques que sont les dynamiques des territoires, les systèmes d'élevage en zone de montagne, aliment et nutrition humaine et céréales et végétal, sont très intégrateurs pour les équipes de l'INRA d'auvergne et du campus agronomique de Clermont de VetAgro Sup. Elle confère au pôle un centre de gravité très clermontois.

Cela laisse de coté plusieurs équipes du campus vétérinaire de Lyon de VetAgro Sup, limite l'attractivité du pôle pour l'ISARA dans sa politique de développement d'une recherche plus académique, conforte le désintérêt des équipes INRA de Lyon pour le pôle et laisse le Cemagref dans une position relativement attentiste, dans la mesure où les centres de Lyon et de Grenoble ne sont pas impliqués et où celui de Clermont l'est partiellement

Le rééquilibrage du pôle par une meilleure intégration des équipes lyonnaises à l'offre de recherche et l'affirmation de son inter-régionalité constituent certainement un enjeu fort pour son devenir.

- Structuration de l'offre de formation

Il y a très peu de formations faisant l'objet d'une cohabitation entre deux membres du pôle, mais cela est consubstantiel à la composition même du pôle et sa géographie dans la mesure où les universités partenaires de chacun des membres dans leur environnement immédiat, ne sont pas membres du pôle.

Il y a sur les axes emblématiques du pôle, une grande cohérence entre l'offre de formation et l'offre de recherche.

Le pôle a favorisé un meilleur adossement des formations à la recherche, avec un renforcement de l'implication des chercheurs dans la formation. La création du master « nutrition animale et élevage » délivré en cohabitation par VetAgro Sup, l'ISARA et l'Université d'Auvergne en est une illustration.

Une association de VetAgro Sup au master « Sciences des aliments » qui joue un rôle central pour l'axe aliment et nutrition humaine, qui s'appuierait sur une plus forte intégration des équipes du campus vétérinaire de VetAgro Sup, renforcerait la position du pôle sur cet axe qui pour l'instant reste majoritairement basé sur une collaboration entre l'INRA et l'Université d'Auvergne.

Il est certainement dommageable pour le pôle n'affiche pas plus fortement son offre de formation en santé animale.

32) Positionnement à l'international

Pour l'instant le pôle n'a pas apporté de plus value à l'international, bien que des réponses conjointes de différentes équipes de recherche du pôle à des appels d'offre internationaux, soient considérées comme un moyen de conforter leur collaboration et constituent un objectif affiché du pôle.

33) Les liens avec l'enseignement techniques

En s'appuyant sur une pratique de la collaboration des membres du pôle avec l'enseignement technique (cf. les licences professionnelles mises en place et l'adhésion de certains lycées à des GIS), et avec l'appui d'un membre du CGAAER (Michel BOURDAIS), le pôle a organisé des journées d'information pour les enseignants du technique, qui sont appréciées.

Le développement de licences professionnelles, la formation continue des enseignants et l'implication des lycées et de leurs domaines dans des réseaux thématiques, semblent trois moyens efficaces de rapprocher l'enseignement technique du pôle et de ses membres.

34) L'organisation du dialogue avec les partenaires

Même s'il est connu sur le papier, ce qui n'est pas le cas pour tous les partenaires, le pôle n'apparaît jamais comme une structure de dialogue avec les partenaires, dont les seuls interlocuteurs sont les membres du pôle dans leur individualité.

Le rôle que joue le pôle en tant qu'espace de concertation et de collaboration entre ses membres n'a pas été perçu par ses partenaires. Il en est ainsi du rôle dans l'élaboration des PSDR Auvergne, alors même qu'un poste a été fléché au Centre ENGRF à ce titre et que l'animation des PSDR est assurée par l'agent recruté sur ce poste (L. TROGNON) et un agent de VetAgro Sup Clermont (A. Maumelat).

L'absence d'une plaquette de présentation du pôle procède d'ailleurs de cette orientation d'en faire avant tout un instrument de concertation et d'organisation des collaborations entre ses membres, sans qu'il en soit fait référence aux partenaires auprès desquels chaque membre se présente en toute individualité.

Pourtant les collectivités territoriales expriment fortement le souhait d'avoir des interlocuteurs structurés. Le pôle a donc une carte à jouer pour exercer un leadership dans un certain nombre de domaines ; toutefois cela suppose d'une part une forte adhésion des membres et d'autre part une acceptation de ce leadership par les partenaires universitaires, non-membres du pôle.

4. *Le pôle dans son environnement régional*

Cette question ne semble pas avoir figuré à l'agenda du pôle.

Chaque membre conduisant sa propre politique en la matière et le pôle ne constituant en aucune manière une porte d'entrée ni pour les partenaires socio-économiques ni pour le pôle de compétitivité dans leur rapport avec la recherche et la formation.

5. *Les perspectives ; atouts, limites*

Bilan et perspectives

Eu égard aux objectifs initiaux, on peut considérer que le pôle a facilité un rapprochement entre ses membres, allant jusqu'à la fusion de deux d'entre eux l'ENVL et l'ENITAC. Il en résulte, sur les axes emblématiques retenus, une offre de formation complète dans ses thématiques et ses niveaux (Ingénieurs, masters, licences pro) et bien adossée à la recherche avec une implication renforcée des chercheurs.

Toutefois l'évolution semble moins aboutie dans le rapprochement des équipes de recherche. Aussi la politique des responsables du pôle d'encourager les copublications, notamment par le biais de l'attribution en cotutelle des bourses de thèses DGER, mérite d'être poursuivie et même confortée.

La cohésion du pôle dépend pour partie du degré d'intégration des activités de chacun de ses membres dans les axes emblématiques, de ce point de vue le Cemagref n'est que partiellement concerné. De plus le pôle est plus centré sur l'Auvergne, les membres lyonnais n'étant que partiellement impliqués dans les axes thématiques.

Le pôle ne devrait-il pas, d'une part en élargissant ses axes emblématiques à la santé animale et d'autre part en associant plus les équipes lyonnaises à ses axes actuels emblématiques, renforcer la cohésion de ses membres et acquérir une véritable dimension interrégionale qui soulignerait son originalité dans ses rapports avec ses partenaires.

L'action du pôle n'est pas perçue par ses partenaires régionaux, tant universitaires qu'administratifs, même lorsqu'une concertation préalable entre ses membres permet la négociation de programmes de recherche avec ceux-ci (cf., les PSDR Auvergne dans lesquels le pôle est réellement impliqué).

Le pôle ne devrait-il pas se présenter à ses partenaires comme une structure de concertation et de proposition pour la négociation des offres de formation et de recherche qui peuvent être proposées tant aux administrations de l'Etat qu'aux collectivités territoriales ou aux partenaires socio-économiques ?

Cela suppose un engagement encore plus prononcé de l'ensemble des membres et une association des universités et des EPST, intervenant dans les champs de compétence affichés du pôle.

Une telle évolution permettrait de répondre à deux enjeux d'importance :

- 1 faire retenir les domaines de l'alimentation, l'agriculture et l'environnement comme un secteur de recherche de première importance et faire reconnaître la nécessité de développer une approche finalisée en prise avec des approches plus fondamentales,
- 2 maintenir les établissements sous tutelle ou co-tutelle du MAAP en position de force dans le pilotage régional des politiques de recherche et de formation, face à la montée en puissance des PRES, qui ne manqueront pas à terme d'en revendiquer la gouvernance.

Une telle évolution demande à tout le moins une neutralité bienveillante et si possible une collaboration, du MESR, et ce compte tenu de l'importance des crédits inscrits à son budget. Il faut toutefois signaler que l'émergence de campus d'excellence, dont les PRES sont un des outils privilégiés de mise en œuvre, est une des priorités du MESR.

Pour l'instant le pôle ne s'est pas saisi de la question de sa contribution au développement.

Or le maintien d'un enseignement et d'une recherche qui ne soit pas intégrés et pilotés par une structure universitaire de type PRES se justifie par sa capacité à

contribuer efficacement au développement économique et social des secteurs et des territoires avec lesquels ils sont connectés.

Aussi le pôle devrait inscrire la question de sa contribution au développement à son agenda et analyser dans quelle mesure une approche concertée voire coordonnée peut apporter une plus value à ses membres et renforcer leur efficacité dans ce domaine.

Un élargissement du pôle à de nouvelles thématiques, à de nouveaux membres et l'inscription de la question du développement à son agenda posent le problème des moyens susceptibles d'être mobilisés.

Cela renvoie à l'importance que les institutions (EPST, EPSCP, Ministère) accordent aux enjeux associés à leur place respective dans le pilotage futur des dispositifs régionaux de recherche et d'enseignement supérieur et ce en lien avec la vision de leur contribution respective au développement économique et social.

S'agissant de la forme juridique, le GIS reste la structure qui semble la plus appropriée pour organiser un espace de concertation-collaboration entre des structures qui entendent conserver toute leur autonomie.

Toutefois pour qu'elle fonctionne, il faut que ce soit un lieu où se discutent réellement des questions importantes pour chacun des membres, telles les positions à défendre conjointement dans la négociation des contrats de projets Etat-Région, les réponses conjointes à des appels d'offres, les formations à proposer en co-habilitation dans les cadres des contrats d'établissement etc....

1. Historique ; mise en place, état actuel

Non initialement prévue par le MAAP, la création du pôle est due à la mobilisation des acteurs lorrains, le CNRS n'ayant toutefois pas souhaité s'y associer.

Initiée, en 2006, la création du pôle a été concrétisée par la mise en place du GIS le 01/01/2007 dont la convention vient à échéance la 1/1/2011.

Le pôle est structuré en trois domaines d'activités stratégiques (DAS), dotés chacun d'un animateur :

DAS 1 : Fonctionnement des écosystèmes forestiers : ressources et produits,

DAS 2 : Ingénierie et sécurité des aliments,

DAS 3 : Territoires : sols, eaux et biodiversité.

Il réunit 7 membres qui sont tous membres fondateurs : AgroParisTech-ENGRF, Institut National Polytechnique de Lorraine, Université H. Poincaré, Université P. Verlaine, INRA, AFSSA, INRIA.

INRA – Centre de Nancy (220 agents)

Trois axes de recherche :

- Forêts : écologie fonctionnelle et produits,
- Transferts, sécurité et qualité dans la chaîne des aliments,
- Agriculture pour le développement durable

11 Unités de recherche : 8 UMR (3 avec UHP ; 2 avec INPL-ENSAIA et 3 avec APT- ENGRF) ; **1 USC** (avec INPL-ENSIA) et **2 UR**, qui toutes sont membres de l'UFR 110, Écosystèmes forestiers, agro-ressources, bioprocédés et alimentation, créé par UHP, INRA et LNPV sur une thématique forestière et dont le champ a été élargi à l'agroalimentaire et l'environnement en 2009.¹

L'IFR 110 regroupe pratiquement toutes les équipes de recherche dans le champ des domaines d'activités stratégiques du pôle, ce qui lui confère une place centrale dans la structuration de la recherche dans ces domaines.

L'INRA apparaît comme l'acteur central du Pôle Les trois domaines d'activités stratégiques du pôle recouvrent totalement les axes de recherche du centre INRA et toutes les unités sont dans le périmètre du pôle de compétence.

AgroParisTech-ENGRF :

Formations : ingénieurs Forestiers AgroParisTech ; Master FAGE (Forêt, Agronomie, Génie de l'Environnement) avec UPL, INPL et UPV, Mastère spécialisée forêt, nature et société.

¹ **L'IFR 110** regroupe aujourd'hui 13 unités de recherche auquel s'ajoute le LNPV. Cela représente 118 EC (53 UHP, 48 INPL, 17 ENGRF) et 60 Chercheurs dont 53 INRA.

Recherche : 3 UMR avec INRA

Ecole doctorale : R2PE² et ABIES

Le centre APT-ENGRFEF de Nancy est totalement dans le périmètre du pôle mais n'est concerné que par une partie des thématiques du pôle, essentiellement le DAS1. Membre très actif du pôle, sa taille sur Nancy en limite l'influence ; il a cependant un rôle important en matière forestière

Institut National Polytechnique de Lorraine-ENSAIA :

7 Ecoles d'ingénieurs dont l'**ENSAIA**

2 masters

- **FAGE** (INPL/UHP/. UPV/ APT-ENGREF)
- **BAAN** (Biotechnologie, Agro-ressource, Sedimentatie, Nutrition) (UHP-INPL)

19 labos structurés en 5 pôles dont :

- **AAB** (Agronomie, Agro-alimentaire, Biotechnologies), avec 4 laboratoires tous IFR et FABELOR dont 2 (UMR et USC) en association avec l'INRA
- **Géosciences** avec 5 laboratoires dont 1 UMR en association avec l'INRA,
- **Mécanique, énergie, génie des procédés, innovation**, avec 4 laboratoires dont 1 UPR CNRS membre de l'IFR 110

4 écoles doctorales dont R2PE

L'INPL est présente dans FABELOR essentiellement à travers l'ENSAIA qui :

- délivre 2 titres d'ingénieurs (Agronome et des Industries Alimentaires),
- anime les deux masters FAGE et BAAN,
- constitue avec 4 labos, tous membres de l'IFR 110, et une unité expérimentale, le pôle AAB de l'INPL

L'INPL qui est surtout présent dans les DAS 2 et DAS 3 constitue, à travers l'ENSAIA, un acteur important du pôle.

Université Henri Poincaré de Nancy

Formation :

Faculté des sciences et technologies : 4235 étudiants (1326 en master et 418 en doctorat) ; 540 EC :

- 5 masters dont FAGE ; BAAN et Microbiologie.

ENSTIB : 310 élèves dont 180 élèves ingénieurs et 20 EC

Recherche :

- 42 laboratoires et 2 ERT,
- 6 axes de recherche dont Agronomie, alimentaire, Forêt (AAF) qui regroupe 6 labos dont 3 en association avec l'INRA, 1 en association avec INRA et INPL, 1 en association avec INPL et 1 CNRS.

- 7 Fr et IFR dont l'IFR 110

Ecole doctorale : 5 dont RP2E :

² **R2PE** : (ressources, procédés, produits, environnement) recouvre les domaines scientifiques DS3 (Géosciences), DS 8 (Sciences pour l'ingénieur) et DS 10 (Agroalimentaire et biologie), soit un champ plus large que celui des trois DAS de FABELOR

En favorisant l'élargissement de l'IFR 110, le pôle a aidé à l'autonomisation du secteur scientifique « Agronomie, alimentaire, Forêt » au sein de l'UHP qui était antérieurement associé au secteur Biologie santé (Cf. rapport AERES sur UHP).

Dans la période actuelle dominée par les travaux de création de Nancy Université, par fusion des universités de Nancy, dont l'INPL, et de Metz, les responsables de l'UHP trouvent intérêt au leadership de FABELOR et à l'engagement de l'INRA dans l'animation d'un réseau dont l'IFR 110 constitue aussi un cadre de structuration.

Dans l'avenir cette dernière structure plus interne à l'université, pourrait devenir plus centrale et ce d'autant plus que l'école doctorale R2PE, sous gouvernance universitaire, constitue également un cadre de concertation entre responsables de labo ;

Université Paul Verlaine de Metz:

participe au Master FAGE

un seul laboratoire associé CNRS (DS 10), qui n'est pas dans l'IFR 110 et n'apparaît pas lié à FABELOR

L'université Paul Verlaine de Metz, apparaît comme un acteur relativement marginal du pôle.

AFSSA

1 laboratoire : « Contrôle sanitaire de l'environnement », spécialisé dans les eaux entrant dans la consommation ou les chaînes alimentaires, comprenant 25 permanents et accueillant une quinzaine de doctorants et élèves-ingénieurs.

Le pôle a favorisé l'insertion du laboratoire, délocalisé en 2002, dans la communauté scientifique et universitaire (prise en compte des thématiques du laboratoire, participation à la formation et accueil d'étudiants)

Intérêt pour la création d'un pôle de compétitivité « eaux continentales »
L'AFSSA reste un acteur minoritaire du pôle.

INRIA

Equipe ORPAILEUR (INRIA-CNRS-UHP-Nancy2-INPL) qui travaille sur la conception et l'étude de systèmes intelligents

La présence de l'INRIA dans le pôle s'explique par une tradition de relations entre l'équipe « Orpailleur » et l'INRA et correspond à la volonté nationale de l'INRIA de se rapprocher de l'INRA et du CEMAGREF

2. La gouvernance

Le pilotage du GIS s'organise autour d'un **conseil de groupement** présidé par Frédéric Lapeyrie, président du centre INRA, et de trois vice présidents, Bernard Roman Amat (APT-Engref), Pierre Leblond (UHP) et Stéphane Desohy (INPL), du **conseil scientifique** présidé par F. Martin (INRA).

Le GIS est considéré comme une structure adaptée et adéquate par les membres.

Le Pôle fonctionne sur une logique de réseaux avec la volonté d'alléger au maximum les structures et administratives et les charges afférentes

Il y a une forte implication de l'INRA dans l'animation du pôle

3. Les réalisations

Offre de formation

L'offre de formation des membres du pôle se décline en :

- formation d'ingénieurs :
 - Ingénieurs agronomes (ENSAIA)
 - Ingénieurs des Industries Agroalimentaires (ENSAIA)
 - Ingénieurs forestiers (AgroParisTech-ENGREF)
 - Ingénieurs de l'ENSTIB (Ecole nationale supérieure des technologies et industries du bois)
- masters
 - .FAGE : Forêt, Agronomie, génie de l'environnement (UHP, INPL, UPV, APT-ENGREF).
 - BAAN : Biotechnologie, Agroressources, Alimentation, Nutrition (UHP-INPL)
 - Microbiologie (ouvert en 2010) (UHP)
- Ecole doctorale
 - RP2E: (UHP-INPL-APT-ENGREF-INRA)

Les formations sont assez complémentaires et couvrent largement les DAS 1 et 2 et dans une moindre mesure le DAS 3.

En complément des formations d'ingénieurs installées de longue date, le pôle semble plutôt s'orienter vers le développement de masters adossés à la recherche, la création du master « microbiologie » en étant une illustration.

L'ouverture en 2010 du master « Microbiologie » est en effet à porter au crédit du pôle.

Actuellement l'INPL est l'acteur principal dans l'offre de formation. La création de Lorraine- Université par fusion des universités de Nancy, dont l'INPL, et de Metz ainsi que la disparition de la formation FIF – ENGREF remplacée par une « spécialisation » forestière d'AgroParisTech, va modifier le paysage institutionnel.

A l'exception de cette formation d'AgroParisTech, la totalité des formations sera alors dispensée sous le timbre de Lorraine- Université.

Offre de recherche

L'offre de recherche de FABELOR (13 unités de recherche) est incluse dans l'offre de recherche de l'IFR 110 qui associe en plus 1 unité CNRS et le LNPV.

L'INRA est présent dans 11 des 13 unités FABELOR. Il est présent dans toutes les unités des DAS 1 et 3 mais il n'a que 2 unités dans le DAS2.

L'offre de recherche de FABELOR se situe majoritairement dans le DAS1 « fonctionnement des systèmes forestiers »(6 unités sur 13) où l'INRA est majoritaire.

Le DAS 2 « ingénierie et sécurité des aliments » est très marqué par la présence de l'ENSAIA et est renforcé dans le cadre de l'IFR par une UPR CNRS.

La DAS 3 concerne un secteur dont une structuration s'était opérée à partie du GIS « Fiches industrielles » animé par le Pr Morel de l'INPL et de la ZAM (Zone d'Activités Moselle) initiée par le CNRS.

La stratégie du pôle qui est aussi celle de l'IFR 110 vise prioritairement à la constitution de plateaux techniques ³comme éléments structurants de l'offre de recherche.

Cette stratégie s'exprime dans :

- une répartition concertée des financements qui sont arbitrés par le CS de FABELOR, avant d'être présentés à l'ETAT et à la REGION,
- une gestion mutualisée des équipements.

L'élargissement de l'UFR, qui concrétise une volonté de structuration de la recherche fondée sur une collaboration renforcée entre les unités peut être portée au crédit du pôle.

Actuellement FABELOR joue un rôle important dans la mesure où c'est au sein de son conseil scientifique que s'arbitre la répartition des financements CPER.

Toutefois l'élargissement de l'IFR en fait, dans une certaine mesure, une structure concurrente de FABELOR, avec un budget qui est sans aucune mesure avec celui de FABELOR (8 300 Kg € sur 2009-2012).

A terme le maintien de deux organes différents comme cadre de structuration de la recherche, est posé.

³ 10 plateaux techniques mutualisés : Ecogénomique, Ecologie fonctionnelle, Xylosciences, Analyse structurale et métabolique, Bio disponibilités – bio activités, Bio informatique et modélisation, Phénotypage des plantes, Quarantaine phytosanitaire (LNPV), Domaine expérimental de Mirecourt (INRA), Installation expérimentale de la Bozule (ENSAIA)

L'identité du DAS 1 est forte, par contre les DAS 2 et 3 dont les champs thématiques sont moins resserrés apparaissent moins homogènes.

Le développement du DAS 3, centré sur les eaux continentales, passe par une collaboration structurée avec le CNRS, qui a commencé à s'opérer puisque E.Montarges-Pelletier, l'animatrice de DAS 3, est CNRS.

De plus la satellisation, obtenue en mai 2010 du pôle de compétitivité « « Maîtrise de la qualité des eaux continentales – santé des populations et des écosystèmes » va conforter cette collaboration et permettre l'affirmation de l'identité de FABELOR dans le domaine de l'eau.

S'agissant du DAS2, un rapprochement avec le pôle de DIJON (AGRALE) a été évoqué.

4. Lien avec le développement

DAS 1 :

Un partenariat affiché avec L'ONF, l'ITFCBA, le CRITT Bois et le pôle de compétitivité « Fibre ».

FABELOR ne semble toutefois pas la porte d'entrée de la relation des entreprises et du pôle de compétitivité avec les laboratoires de recherche.

DAS 2 :

Il n'apparaît pas un positionnement marqué par rapport aux entreprises ou au CRITT AGRIA, étant à noter qu'il n'y a pas de pôle de compétitivité agroalimentaire en Lorraine.

Les relations avec les entreprises agroalimentaires sont principalement le fait de l'ENSAIA, FABELOR n'apportant pas de plus-value en la matière. Il est évoqué un rapprochement avec le pôle Dijonnais et conséquemment une ouverture vers le pôle de compétitivité Vitagora.

DAS 3 :

FABELOR par le dialogue établi avec les Zones d'activités du bassin de la Moselle (ZAM) animées par le CNRS, a favorisé l'émergence du projet de pôle de compétitivité « Maîtrise de la qualité des eaux continentales – santé des populations et des écosystèmes », labellisé en mai 2010.

La création de ce pôle de compétitivité donnera une identité forte au DAS 3 et instituera une collaboration organique avec les entreprises (Veolia, Suez, Saur et Nestlé Waters, ..).

Toutefois l'association du CNRS et l'intégration justifiée et pertinente de l'ENGESS de Strasbourg, conduit à une structuration qui dépasse le périmètre de FABELOR.

La question de la plus-value spécifique que le pôle peut apporter en matière de contribution au développement et à l'innovation est posée.

Relation avec l'enseignement technique

Les liens avec l'enseignement technique s'expriment par :

- une licence professionnelle « Gestion durable des espaces forestiers et développement local » (UHP, APT-ENGRF, Lycée agricole de Mirecourt) ouverte en 2009,
- des journées d'information pour les enseignants.

L'enseignement technique peut constituer une voie de valorisation-diffusion des travaux de recherche et éventuellement de renforcement des liens avec les PME, à travers les formations Licence Pro et BTS.

Ouverture à l'international

Ouverture en 2010 du Master Erasmus Mundus : « european forestry » impliquant 7 universités (APT-ENGREF, Fribourg, Boku-Wien, E.U. Finland, SLU Sueden, Wageningen, Lleida)

A ce jour le pôle ne semble pas apporter une véritable plus-value à ses membres en matière internationale

5. Le pôle dans son environnement régional

A l'exception du CNRS, FABELOR intègre les principaux acteurs régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche du secteur Agronomie-Agroalimentaire-Forêt.

A ce titre il est reconnu comme élément de coordination et de structuration de ce secteur par la DDRT et la DRAF.

Le positionnement du Conseil régional semble plus ambigu. S'il accepte les arbitrages du conseil scientifique de FABELOR en matière d'affectation des crédits de recherche du CPER, il ne le reconnaît pas en tant que partenaire institutionnel, s'en tenant à la seule reconnaissance des membres en soulignant qu'il participe à leurs instances de gouvernance.

La participation, avec voie consultative, des administrations régionales et des collectivités territoriales aux instances de gouvernance du pôle pourrait concourir à le faire reconnaître comme l'instance de coordination et structuration en matière de formation et de recherche dans le secteur Agronomie-Agroalimentaire –Forêt

6. Le pôle dans le dispositif national

DAS 1 : FABELOR apparaît comme un leader dans le domaine des « écosystèmes forestiers » des zones tempérées ; se pose le problème d'une part des écosystèmes forestiers tropicaux et d'autre part des relations avec les xylosciences. (le pôle de compétitivité Xylo futur est à Bordeaux)

DAS 2 : FABELOR voit dans un rapprochement avec le pôle dijonnais un renforcement de son identité agroalimentaire.

DAS 3 : La labellisation du pôle de compétitivité « Qualité des eaux continentale-santé des populations et des écosystèmes », marque une reconnaissance de la primauté de FABELOR et de ses partenaires régionaux de Lorraine (CNRS) et d'Alsace (ENGEES) dans ce domaine, qui apparaît complémentaire de l'approche développée à Montpellier (cf. décision du CIADT du 11 mai 2010 qui a labellisé 3 pôles de compétitivité dans le domaine de l'eau et demandé leur structuration en réseau) .

Le positionnement d'un pôle dans le dispositif français d'enseignement supérieur et de recherche, est déterminé par la nature des recherches que conduisent ses laboratoires et par la nature des formations qui y sont adossées.

Selon les thématiques, ce positionnement peut être complémentaire ou concurrent de celui d'autres pôles, aussi :

- des espaces de concertation, arbitrage sont à trouver ;
- des réseaux thématiques pourraient être développés, dans la mesure où ils seraient générateurs de plus-value.

7. Les perspectives ; atouts, limites

Une structure qui a rempli sa mission

Conçu dès le départ comme une structure très légère, le GIS n'a pas de personnel propre et son budget est exécuté par ses membres du fait de son absence de personnalité juridique. Il a contribué cependant à la structuration de la stratégie en recherche agro alimentaire et en foresterie dans la région lorraine notamment lors de la négociation du dernier CPER. Le fait qu'il ait mobilisé les élus pour sa création alors que la DGER avait pensé à constituer 6 pôles de compétences dont Nancy était exclu est une indication sur l'importance de son rôle local.

Il est le seul pôle dédié à la filière bois/foret ce qui rend d'ailleurs étrange l'absence de l'ONF parmi ses membres comme l'est également celle du CNRS, ces deux établissements trouvant par ailleurs, les moyens de coopérer sur d'autres lieux du territoire métropolitain et en Guyane sur la recherche forestière et la biodiversité.

Pour l'instant, FABELOR apparaît plus comme une structure de concertation que d'action.

FABELOR doit il se développer seul ou s'allier ?

La question qui peut se poser est celle de savoir si l'on peut en rester au statut actuel ou si l'on doit transformer FABELOR en un opérateur chargé de réaliser les projets que ses membres décident de lui déléguer.

Plusieurs raisons militent pour le renforcement de la capacité d'action du GIS. Si l'on examine l'évolution des universités, on assiste à une structuration du monde universitaire autour des PRES, et à l'occasion du grand emprunt.

Les établissements de recherche EPIC ou EPST ont engagé également des politiques de rapprochement dans le cadre des alliances (CNRS /INSERM, CNRS/ INRIA...) et des RTRA. L'existence des pôles de compétitivité incitent également à réfléchir sur le dispositif relevant du MAAP.

En Lorraine, l'environnement universitaire se concentre autour du PRES université de Lorraine qui envisage de fédérer les universités de Metz et de Nancy dans une université unique multipolaire qui prendrait la forme d'un grand établissement.

La place centrale de la région lorraine dans une Europe de l'enseignement supérieur et de la recherche invite à développer des coopérations avec des institutions belges, luxembourgeois allemands et suisses, enfin FABELOR possède une expérience et une spécialisation dans le bois qui peut constituer un domaine d'excellence de niveau national et européen.

Tous ces éléments militent pour une stratégie d'alliance ambitieuse pour FABELOR.

Pour ne pas disparaître dans une alliance, il faut avoir une identité forte.

Pour ce faire, plusieurs conditions doivent être remplies :

- 1 Un statut juridique qui donne les moyens d'une politique autonome
- 2 Une gouvernance qui favorise l'action sur la concertation
- 3 Un projet stratégique à dix ans qui donne à FABELOR une visibilité nationale en termes de formation, de recherche et d'expertise.

Le statut juridique actuel ne permet pas d'avancer dans la réalisation de projets dans la mesure où il suppose que la réalisation de tout ou partie de ces projets dépende de la bonne volonté des établissements membres du GIS qui seuls ont la capacité juridique de le faire.

Il faut donc trouver une structure support permettant d'associer un certain nombre d'établissements qui se mettent d'accord pour mutualiser certaines opérations sans pour autant abdiquer leur autonomie propre.

Des structures comme les fondations de recherche ou les établissements publics de coopération scientifiques constituent des solutions que le MAAP pourrait adapter à ses besoins.

L'autre point important est celui de la gouvernance de FABELOR. Celle-ci devrait permettre de proposer à l'assemblée des membres les éléments d'une politique sur quatre ans et de disposer des outils scientifiques et de gestion lui permettant de la concevoir. En outre, FABELOR devrait être en mesure de gérer les programmes arrêtés et d'en évaluer la réalisation soit par une structure interne soit par des audits externes.

Enfin, il est important de fédérer les membres autour d'un projet stratégique à 10 ans effectuant des choix susceptibles de renforcer la notoriété de FABELOR

Quelle organisation choisir pour FABELOR ?

- **Privilégier un réseau des pôles de compétences propre au MAAP.**
Cette proposition consiste à renforcer la spécialisation des pôles sur une ou deux thématiques pour en faire des ensembles visibles nationalement et sur le plan européen. L'intérêt d'une spécialisation est d'attirer des scientifiques de renom, des étudiants français et étrangers de bon niveau et une reconnaissance du monde économique. Dans cette configuration, FABELOR sera en position d'autant plus favorable pour négocier une alliance avec le PRES qu'il aura un dispositif d'enseignement, de recherche et de valorisation de qualité et unique en France.
- **Choisir l'intégration au PRES de Lorraine**
Celle-ci suppose un rapprochement du monde universitaire ou, sans aller jusqu'à la création d'une faculté d'agro foresterie, partie intégrante de l'Université de Lorraine, on peut réfléchir à une offre de formation délivrant des diplômes destinés à l'économie agro alimentaire et forestière et une recherche effectuée par des unités mixtes (UMR).
- **Adopter une solution médiane :**
L'association au PRES et la constitution d'un pôle axé principalement sur la forêt et le bois, compris comme un des éléments d'une politique nationale de développement durable.
Si le MAAP souhaite continuer à piloter un enseignement supérieur agricole, une solution pourrait consister à marier les deux hypothèses citées plus haut : un pôle fortement identifié sur une thématique et une liaison forte avec le monde universitaire.

Dans cette optique, quatre chantiers devraient retenir l'attention :
 - 1 l'offre de formation initiale et continue, les diplômes les plus pertinents et une réflexion sur les métiers dont la France aura besoin dans les 20 prochaines années.
 - 2 La recherche de base et celle directement applicable au monde économique
 - 3 La valorisation en mettant l'accent sur l'expertise
 - 4 L'action internationale dont un des objectifs pourrait être de développer des réseaux thématiques sur les grandes questions liées au changement climatique et à l'accroissement de la population mondiale (accès à l'eau, désertification, réchauffement, OGM etc....) tous sujets qui impliquent des coopérations pluridisciplinaires plus faciles à réaliser dans le cadre d'un rapprochement avec le monde universitaire et celui des organismes de recherche.
- **Les relations entre la DGER et les Pôles dont FABELOR**
Les relations entre les 7 pôles, le réseau à développer au sein de la région lorraine entre opérateurs d'enseignement et de recherche suppose l'existence d'un lien fort entre chaque pôle et le niveau politique et stratégique que constitue le ministère chargé de l'agriculture.

La mise en place de relations contractuelles entre les pôles et la DGER permettrait d'introduire une plus grande lisibilité dans les rôles des uns et des autres. A la DGER la définition de la politique nationale et de la stratégie pour y parvenir, aux opérateurs que pourraient être les pôles la mise en œuvre régionale des objectifs fixés nationalement. Un contrat quadriennal entre la DGER et les pôles comportant des objectifs, un financement pluriannuel et des indicateurs de résultats concrétiserait les relations entre le niveau national et régional.

Rappel des propositions :

1. Un statut juridique pour les pôles avec une direction ayant les capacités d'action, un personnel et un budget propres mis à disposition par les partenaires.
2. Un accord entre les partenaires pour déléguer au pôle une ou plusieurs de leurs missions.
3. La construction d'un partenariat avec le PRES de Lorraine sur la formation et la recherche.
4. La contractualisation des rapports entre la DGER et les PRES sur la base d'un contrat quadriennal fixant des objectifs et des indicateurs de résultat.

1. *Historique ; mise en place, état actuel*

11) *Les membres*

- 4 établissements d'enseignement supérieur :
AGROCAMPUS OUEST,
ONIRIS,
groupe ESA Angers,
groupe ES BOIS.
- 4 organismes de recherche et d'expertise :
INRA centres RENNES et NANTES/ANGERS,
CEMAGREF,
IFREMER,
AFSSA.

12) *La structure juridique*

Le groupement d'intérêt scientifique (GIS) a été constitué.

13) *L'importance numérique*

Le pôle Ouest représente :

1.200 chercheurs

5.400 étudiants :

1.400 Agro Campus Ouest

1.100 ONIRIS

2.900 ESA et ESB.

14) *Les thématiques*

Les domaines du pôle PCO :

- sciences et productions animales,
- alimentation, nutrition, sécurité sanitaire, santé,
- environnement, paysage,
- végétal, semences et horticulture,
- bio-industries,
- mer et littoral,
- politiques publiques PAC, PCP...

2. *La gouvernance*

21) *Présidence :*

- Pierre SAI : Directeur ENV Nantes

puis

- François COLSON : Directeur adjoint d'AGRO CAMPUS OUEST.

22) Comité de coordination (COCOR) :

3 réunions par an.

23) Conseil scientifique et pédagogique :

- présidé par Jean BOIFFIN (Président du CENTRE INRA),
- conseil de 28 membres conçu ouvert aux Universités mais partenariat non stabilisé, une réunion par an.

Chargé de mission en fonction de direction :

- Présence de Jacques AUBERT à temps complet (a succédé à Anne-Marie VANELLE).

Le pôle est structuré mais l'ensemble manque encore d'une cohésion entre la partie AgroCampus et la partie ONIRIS.

3. Les réalisations

31) Des liaisons scientifiques

- Avec Université – Les écoles d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire publics sont membres fondateurs des deux PRES :
AGRO CAMPUS OUEST est membre fondateur de l'Université Européenne de Bretagne (UEB).
IENITIA et l'ENV NANTES sont membres fondateurs de l'Université Nantes-Anjou-Maine (UNAM).
- Avec Écoles doctorales :
Réseau des écoles doctorales des deux PRES (UEB et UNAM) :
Bretagne : 4 écoles doctorales, Pays de Loire : 2
dont deux à vocation « Agro » :
 - **VAS** (Vie Agro Santé) : Biologie fondamentale appliquée à l'agronomie et santé, 320 doctorants, 90 diplômes par an – Agrocampus – Université Rennes 2.
 - **VENAM** (Végétal, Environnement, Agroalimentaire, Nutrition, Mer) 49 doctorants, 8 diplômés par an – UNIV Angers-Maine-Nantes – Agrocampus-ONIRIS (IFREMER et INRA associés).

32) Les axes d'action du pôle

321) 1^{er} axe : Élaboration de projets de recherche pluridisciplinaire inter régionaux :

- **Participation des membres du PCO au PSDR (programme pour et sur le développement régional) Ouest.** Le PSDR ouest est orienté vers la dynamique de développement territorial, les mutations

agricoles et agroalimentaires, la gestion de l'environnement et l'appui à la prospective régionale.

- **Participation à des projets d'ingénierie à l'international, réalisés par l'association AGRENA.**
- **Programme alimentation grand Ouest (PANGO) :** Créer un programme de recherche systémique, pluridisciplinaire sur l'aliment, l'alimentation, la sécurité alimentaire, de l'aval vers l'amont.
- **Un appel à manifestation d'intérêt (AMI), lancé en 2009 s'est traduit par :**
 - 10 réponses à l'AMI partenariat
 - 47 réponses à l'AMI recherche
 - 17 organismes de recherche et/ou ENSup associés,
 - plus de cinquante équipes scientifiques mobilisées,
 - et plus de 40 entreprises ou organismes professionnels concernés par des accords de coopération ou impliqués dans les propositions.
- **Systèmes agronomiques innovants :**
 - Répondre aux objectifs Grenelle et plan Ecophyto 2018, en système polyculture – élevage.
 - Développer un projet intégrant Recherche scientifique/Expérimentation/Réingénierie terrain.
 - Partenariat resserré : Recherche, Enseignement Supérieur, Chambres d'agriculture de Bretagne et de Pays de la Loire.

L'effet structurant de cet axe de travail:

- Structuration d'un pôle d'excellence ouest en Agro-nutrition – Agro-Alimentation, de plus de 300 chercheurs.
- Intégration d'unités des universités au projet.
- Axe de travail pour Grand emprunt/Campus d'excellence sur l'ensemble des deux régions Bretagne et Pays de la Loire.
- Mise en place de l'ingénierie du programme de recherche (mars-avril 2010).
- Financer les travaux de recherche à partir de 2011.

322) 2ème axe : coordination de projets de formation supérieure :

- Objectifs :

- Enrichir offre de formations de haut niveau par la recherche (MASTER et Doctorats).
- Visibilité et attractivité internationale des étudiants et des chercheurs.
- Parcours scientifiques originaux et nouveaux.

- Création de Masters au niveau inter régional :
- **Master Productions Animales et Santé – BAPAS.**
Biologie appliquée aux productions animales et santé
Université Rennes 1, Agrocampus-ouest, ONIRIS.
- **Master Végétal - BIOVIGPA**
Biologie Végétale Intégrative : Gène, Plante, Agrosystème
Universités Angers, Rennes, Nantes, Poitiers, Tours, Agrocampus-ouest, ESA, INRA, Cemagref.
- **En réflexion : MASTER ALIMENTATION** : offre coordonnant l'ENVN
+ ENITIAA, AGROCAMPUS-OUEST, CNRH, INRA, AFSSA, Cemagref et Universités.
- **En réflexion : MASTER SCIENCES HUMAINES** : socio-économie des productions, sciences humaines appliquées aux domaines agricole, agroalimentaire, alimentation et santé animale.

323) 3ème axe : contribution à la dynamique d'innovation :

Une contribution à la dynamique de l'innovation dans l'ouest, notamment dans le cadre des pôles de compétitivité Valorial, Végépolys et pôle Mer. Les connaissances scientifiques acquises viennent enrichir les transferts de technologies en direction des centres techniques, des stations expérimentales professionnelles de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

L'objectif est d'augmenter l'appui scientifique d'amont auprès des centres techniques et des partenaires industriels impliquées dans les pôles de compétitivité.

4. Le pôle dans son environnement régional

41) les liaisons avec l'enseignement technique

Faible implication

à noter :

- travail sur l'horticulture et le paysage (Agrocampus/IMU et quelques lycées agricoles de Bretagne) ; UMT ESA – INRA – ITV et Montreuil Bellay.

42) D'autres alliances

- opération Campus alliant les deux PRES (UEB et UNAM).
- AGRENIUM avec AGROCAMPUS OUEST et l'INRA.
- Nantes-Atlantique technologie avec le groupe ESA.
- fusion à venir des deux centres INRA (Nantes/Angers et Rennes).

Par contre, il faut déplorer la fin de la démarche collective pour l'international portée par l'association AGRENA. Cela traduit l'extinction d'un mode de fonctionnement ancien et non renouvelé, cependant une dynamique à l'international est à faire émerger tant pour les écoles, les équipes d'enseignants-chercheurs que pour les étudiants et doctorants.

5. Le pôle dans le dispositif national

6. Les perspectives : atouts, limites

61) Les atouts

Des centres INRA dont le regroupement Rennes-Angers est en cours de rapprochement avec Rennes pour constituer un pôle ouest de la recherche agronomique, alimentaire et environnementale.

La présence maintenant établie des deux grands établissements d'enseignement supérieur du MAAP donne une plus forte visibilité et une plus grande cohérence à cet enseignement.

L'enseignement supérieur agricole privé avec les groupes ESA Angers et ESBois a une politique dynamique.

La présence de pôles de compétitivité bien structurés assure un rayonnement hors des deux régions Bretagne et Pays de la Loire.

Les deux régions sont marquées par un tissu dense des implantations de l'enseignement agricole et des fermes et stations expérimentales.

Deux régions qui souhaitent le rapprochement de leurs structures d'enseignement supérieur et de recherche notamment dans le projet Campus appuient les thématiques de développement durable en agriculture et dans l'alimentation.

62) Des risques

- la persistance du PCO a-t-elle un sens avec AGRENIUM ?
- la stratégie des grands établissements remet-elle en cause la stratégie propre au GIS ? N'y a-t-il pas un risque d'écartèlement voire d'éclatement du pôle ? Il est patent que l'histoire récente n'a pas permis aux établissements d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire de Nantes et Rennes de faire émerger une stratégie commune. Devant l'effort conjoint des deux régions Bretagne et Pays de la Loire, face à la mise en cohérence des centres INRA du grand Ouest, les deux établissements devraient définir un plan d'action. Sauront-elles utiliser l'opportunité du pôle de compétences ?
- le dialogue chercheur et enseignant-chercheur sera-t-il suffisant pour concrétiser des projets structurants (PANGO, ...) ?
- l'appétence enseignement technique sera moins forte que la dynamique Master2 et Formations doctorales, alors que le grand ouest dispose d'un grand potentiel comme l'avait montré un précédent rapport du Conseil général sur les fermes et stations expérimentales.

1. Historique : mise en place, état actuel

Le pôle STVE est né à partir de l'initiative prise par le Ministre de l'Agriculture en 2004. D'autres tentatives d'organisation de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire avaient précédé cette réalisation. Il en est ainsi du projet de création de l'ISTV proposé dans le rapport de Jacques Poly en 1989, par fusion des établissements de formation franciliens à l'exception de l'ENGREF. Ce projet visionnaire n'avait pas vu le jour.

Le contexte général ayant évolué, les dirigeants des établissements d'enseignement supérieur et de recherche étaient prêts à accueillir la proposition de pôle de compétences et à s'organiser en conséquence.

2. État actuel du pôle

Structure juridique : groupement d'intérêt scientifique. La convention créant le GIS STVE a été signée le 15 décembre 2006

L'absence de personnalité juridique est ressentie comme un frein à certaine démarches telles que l'adhésion à un PRES. Pour autant, l'adoption d'un statut plus structurant (GIP, association...) ne fait pas l'unanimité chez les membres de STVE

3. Les membres du pôle

31) Les six Membres fondateurs

1. trois grandes écoles assurant des formations supérieures : ENSP (Ecole nationale supérieure du paysage) ; ENVA (Ecole nationale vétérinaire d'Alfort) ; AgroParisTech (Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement). AgroParisTech est née de la fusion, le 1^{er} janvier 2007, entre INA-PG, ENGREF et l'ENSIA. AgroParisTech est doté du statut de « Grand établissement » ;
2. deux instituts publics de recherche (EPST) : INRA (Institut national de la recherche agronomique) et le CEMAGREF (Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement) ;
3. AFSSA (Agence française de sécurité sanitaire des aliments).

L'ensemble des membres fondateurs regroupent environ 1600 chercheurs et enseignants chercheurs dont plus de 450 doctorants ou post doctorants.

32) Les membres associés

De nombreuses collaborations avec des universités : Paris VI, VII et XI, le CNRS, l'INSERM, l'INRIA etc....

Des liens privilégiés avec les PRES Paris Tech et UniverSud Paris notamment.

33) Des structures de développement absentes

Les structures de transfert de technologie et les instituts techniques sont absents du GIS

34) Les établissements privés d'enseignement supérieurs oubliés

L'ESITPA de Mont Saint Aignan, l'Institut LaSalle Beauvais et l'ISA de Lille n'ont pas été invités à participer à la création du pôle. La question de leur rapprochement avec STVE se pose encore dans certaines de leurs instances !

Le pôle STVE, quant à lui, considère qu'il n'y a aucun principe d'exclusion vis à vis des établissements privés si ceux-ci sont prêts à prendre en compte la feuille de route telle quelle est.

4. La gouvernance

41) Conseil de groupement,

Le Conseil de Groupement débat de toute question concernant la vie et les activités du Groupement et prend les décisions nécessaires.

42) Conseil scientifique

Conseille le Groupement sur la politique scientifique de celui-ci et les orientations de formation, recherche et transfert à long terme.

43) Conseil d'orientation

Le Conseil d'Orientation formule des avis, sur demande du Conseil de Groupement ou de sa propre initiative, sur la stratégie pluriannuelle du Groupement

5. Les réalisations

L'action du pôle s'est organisée autour de 4 axes finalisés ou fondamentaux :

- Espaces, ressources, milieux sous influence urbaine,
- Aliments, alimentation, nutrition, santé,
- Connaissance et fonctionnement des organismes vivants,
- Sciences du complexe et de l'action,

Sur la dernière période, l'évolution de l'environnement a largement influencé les réflexions du pôle de compétences (création du consortium, mise en place des PRES, opération campus, évaluations AERES...)

51) Toutefois, ressortent quelques réalisations « phares » :

Les états majors

La mise en place du pôle a permis aux états majors des différents membres de se rencontrer plus assidûment. Ce travail rapproché a facilité la naissance d'AgroParisTech par exemple.

5.1.1 *Plate-forme EuroDoc'Agro*

Soutenue par la DGER, cette plate-forme a pour fonction de porter les projets de formation à et par la recherche dans le cadre européen. Elle pourrait aboutir à la création d'un centre de référence européen. Cette plate-forme, repérée par l'Union Européenne, permet de professionnaliser les réponses aux appels d'offre de l'Europe

1.1.2 *Animation du DIM ASTREA*

Le pôle STVE a permis de faire prendre en compte ses axes emblématiques et d'obtenir la reconnaissance du Domaine d'intérêt majeur ASTREA (Agro Sciences Territoire Ecologie Alimentation)

1.1.3 *Clarification de l'offre de formation supérieure*

Les trois grandes écoles membres du pôle proposent une large palette de formations, du diplôme d'ingénieur au doctorat, couvrant l'ensemble des secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'environnement et de la gestion des territoires. Les trois écoles coordonnent notamment le master « Sciences et technologies du vivant » qui offrent une large gamme de spécialités, la plupart en partenariat avec les universités. Le pôle STVE a également joué un rôle actif dans la mise en place de l'école doctorale ED ABIES.

5.1.4. *Construction d'une synergie avec le Consortium*

Le pôle STVE a apporté une contribution au livre blanc du Consortium fondée sur ses acquis (cf. infra).

Les opérations Campus : Paris-Est, Saclay :

L'existence du pôle a permis de rendre plus efficaces les collaborations entre les membres. Le pôle STVE est engagé sur les trois opérations « campus » de la région Ile de France : (1) campus « Condorcet », avec l'INRA en matière de sciences humaines et sociales, (2) campus « Alfort » avec le PRES Paris Est, l'ENVA et l'AFSSA, l'INSERM autour des thèmes de santé publique, (3) campus « Saclay », avec AgroParisTech, l'INRA, le CEMAGREF, le PRES ParisTech et le PRES Paris UniverSud. Il est important de souligner que le pôle STVE est identitaire et porteur d'un des 12 axes thématiques du « plan Saclay » : l'axe SIVAAE sur les sciences et ingénieries du vivant.

L'opération du plateau de Saclay est d'ailleurs si structurante qu'elle pourrait devenir dominante au point de générer des dynamiques divergentes. Ces dynamiques divergentes pourraient être un frein à la mise en place de pôles de seconde génération.

Les succès de l'implantation dans les plans campus sont directement les fruits du pôle.

6. *Les projets du pôle de compétences*

Les projets du pôle illustrent la vision prospective de son rôle futur et définissent ainsi les conditions de sa réussite :

- mise en place d'un colloque au niveau francilien dans le double but :
 - (1) détecter des thématiques futures pour répondre aux appels à projets ANR. L'objectif est d'identifier des recherches à « l'intersection » des thématiques de recherche retenues par les membres du pôle,
 - (2) réaliser une ouverture vers les acteurs économiques ;
- intensification de la participation à la gouvernance du R2DS (Réseau régional de développement soutenable) ;
- participation au PSDR (Programme pour et sur le développement régional) en facilitant le lien entre l'aménagement du territoire et la filière agro alimentaire, en partenariat avec le conseil régional ;
- maintien d'un fonctionnement en mode « projets » en continuant à jouer les rôles de catalyseur, incubateur, facilitateur, notamment dans les domaines transfert, développement et innovation. Certains de ses membres estiment que le pôle joue sa crédibilité future en œuvrant dans ces domaines. L'action du pôle serait notamment d'établir un état des lieux, de recueillir l'avis de ses membres, mais aussi des partenaires et des autres acteurs économiques pour permettre au pôle de déterminer sa plus value et ses marges d'action en fonction d'objectifs discutés et décidés au sein des instances du pôle.

7. *Le pôle dans son environnement régional*

71) *Le pôle et le Conseil régional*

Le pôle STVE est identifié comme un « acteur collectif intéressant » lors de toutes les opérations structurantes menées en région Ile de France ; et notamment le contrat de projet Etat-Région, les domaines d'intérêt majeurs (DIM ASTREA) et les opérations Campus.

Pour autant le pôle n'est pas l'interlocuteur officiel et incontournable de la Région. En fonction des différents projets, les établissements peuvent être en prise directe (opération campus Saclay par exemple).

72) Le pôle et la DRIAAF Ile de France

Le décret du 29 avril 2010 relatif aux missions des DRAAF précise dans son article 4 :

« I. — Sous l'autorité du ministre chargé de l'agriculture, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt : Il contribue à la définition et à la mise en œuvre, au niveau régional, des politiques relatives à l'enseignement supérieur agricole. Il est le représentant du ministre dans les pôles régionaux d'enseignement supérieur » ;

Le positionnement de la DRIAAF, comme des autres DRAAF, est donc à établir dans ce nouveau contexte. Les pôles régionaux d'enseignement agricole se confondent-ils avec les pôles de compétences ? La DRIAAF peut-elle devenir membre du pôle pour y représenter le Ministre ? Quel mandat peut lui donner la DGER ?...

A ce sujet, la place de la DRIAAF doit être éclaircie et, par exemple, lors d'un prochain Lowendal du pôle elle doit être invitée par la DGER et non par le président du pôle !

73) Le pôle et les partenaires socio-économiques

Le pôle STVE est bien identifié par les partenaires tels que les chambres d'agriculture, l'ADRIA. Le pôle sera d'autant plus reconnu qu'il concourra à ce que ses membres apportent une plus value, des solutions de proximité originales et innovantes, de nouveaux processus, en termes de transfert/développement, aux industriels agro alimentaires et autres acteurs économiques de la région (cf. supra).

8. Le pôle dans le dispositif national

81) Le pôle STVE et le Consortium

Le pôle STVE est dans l'attente d'une clarification de son articulation avec Agreeum. Le Consortium doit "dire quelque chose" sur les pôles et plus généralement, les organismes de recherche doivent prendre en compte le fait régional. A défaut le risque de voir disparaître les pôles de compétences est réel.

Le pôle de compétences a proposé une contribution au livre blanc du Consortium en mettant en exergue :

1. les objectifs communs entre Agreeum et les pôles,
2. la nécessité pour le Consortium de considérer l'antériorité et les réalisations des pôles ainsi que leur contribution indispensable en termes de spécificités territoriales, opérationnelles et partenariales.

82) Le pôle et la politique du MAAP

Le pôle n'est pas l'interlocuteur reconnu pour la mise en place des politiques du MAAP. Ainsi pour la mise en place de la politique de l'alimentation, ce sont les établissements qui sont contactés

9. Les perspectives : atouts, limites

91) Des atouts :

- bonne connaissance et confiance mutuelles des partenaires, au niveau des états majors,
- une capacité d'animation scientifique d'équipes de recherche séparées géographiquement. Ainsi, le pôle STVE nomme, sur chaque axe thématique retenu, un chef de projet parmi les responsables de ses membres fondateurs,
- une volonté des membres de maintenir absolument des dynamiques territoriales en considérant que le pôle STVE en est un outil indispensable,
- une reconnaissance du pôle, par tous ses membres, en tant que catalyseur de transversalités et de rapprochement des équipes de recherche aux « interfaces »,
- une nécessité de développer les dynamiques de « Valorisation/Transfert » en utilisant à nouveau le pôle comme un outil de facilitation et de synergies.

92) Des difficultés

- une unité géographique mais l'existence de plusieurs sites dans une région où les difficultés de circulation créent de l'éloignement,
- des partenaires qui ont des centres d'intérêt qui parfois divergent.

AgroParisTech est mobilisé par le "projet de Saclay" et l'ENVA privilégie sa valence santé et ses relations avec le PRES Paris Est. Cette dernière risque de s'accentuer du fait de deux évolutions décidées en conseil d'administration du PRES Paris-Est du 12 avril 2010 :

- faire de l'ENVA un membre fondateur du PRES,
- faire de l'AFSSA un membre associé du PRES.

La création d'un pôle de santé publique –Henri Mondor/Alfort- se trouve ainsi renforcée, ainsi que le projet de constituer un laboratoire d'excellence, unique en Europe, sur les vaccins et les maladies transmissibles à l'homme,

- Des membres de tailles très différentes : le pôle est dominé par l'INRA et AgroParisTech,
- Une grande proximité avec le consortium national Agreenium. Certains membres du GIS se demandent pourquoi ce ne sont pas les GIS qui en sont membres. La non prise en compte des structures existantes par le consortium pourrait être fatale aux pôles de compétences. Le consortium

doit considérer le pôle de compétences comme les interlocuteurs régionaux,

- La multiplicité des initiatives et projets structurants contribue à pâlir la notoriété du pôle et à « diluer » son influence,
- STVE a mis en mouvement une vraie dynamique qui pourrait cependant se poursuivre en dehors du GIS lui-même,
- La mobilisation de la base est-elle suffisante pour que chacun perçoive les plus-values du GIS ?
- Le maintien d'un pôle spécifique "agro" pourrait-il illustrer, pour les partenaires extérieurs, une volonté d'isolement et à terme, constituer une stratégie contre productive ?

93) STVE et DGER

- Le pôle serait peu reconnu par la DGER et la contractualisation serait sans grand objet.
- La DGER n'a pas les moyens et pourtant, les pôles ne peuvent exister sans "force de frappe".

2 Toulouse Agricampus Midi Pyrénées

1. *Historique de la mise en place*

11) *Historique*

La région Midi-Pyrénées et tout particulièrement l'agglomération toulousaine sont riches de grands établissements de recherche et de formation. Très tôt, ces établissements décident de mettre en commun leurs ressources. Ainsi dès 1983, une première structure est créée entre l'ENFA⁴, l'EIP⁵, l'ENSAT⁶, l'ENVT⁷, et le centre INRA de Toulouse, dénommée Agromip.

Aux dires de ses membres, cette structure ne fonctionnera jamais de manière satisfaisante. Agromip permet néanmoins à ses membres une meilleure connaissance mutuelle qui les prépare à constituer un pôle de compétences lorsque l'initiative ministérielle est prise et que le président du centre INRA est chargé de cette mission par la DGER.

La lettre de mission adressée par le Directeur général de l'enseignement et de la recherche au chef de projet (lettre du 30 juillet 2004), donne une liste de partenaires potentiels, plus large que les membres d'Agromip.: établissements de formation, organismes de recherche, structures de développement. Cette configuration large ne sera en définitive pas retenue.

Cette lettre de mission définit les objectifs suivants:

- élaborer un projet pédagogique et scientifique fédérateur
- avoir une lisibilité et une compétitivité à l'échelle nationale, européenne et internationale
- définir les axes stratégiques d'une politique scientifique identifiant deux ou trois thèmes de recherche visant à l'excellence.

La convention constitutive du pôle de compétences toulousain est signée le 2 octobre 2005.

L'ambition affirmée du pôle Toulouse Agri Campus est clairement d'être la composante « Agro-Bio-Véto » du PRES « L'Université de Toulouse ».

État actuel du pôle

Structure juridique : groupement d'intérêt scientifique.

12) *Les membres du pôle*

Les Membres fondateurs sont les 5 membres de la structure Agromip :

- ENFA, forme tous les enseignants des lycées agricoles et développe des recherches dans le domaine des sciences de l'éducation,

⁴ ENFA ; Ecole Nationale de Formation Agronomique, établissement relevant du MAAP

⁵ EIP ; Ecole d'Ingénieurs de Purpan, établissement privé affilié à la FESIA

⁶ Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse, établissement relevant du MESR

⁷ ENVT, Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse, établissement relevant du MAAP

- EIP, accueille 730 étudiants et est un acteur important de l'agriculture de l'agroalimentaire et de l'agro-industrie,
- INP-ENSAT, forme 640 étudiants et fait partie de l'Institut national polytechnique ce qui permet la mutualisation de certaines activités,
- ENVT, créée en 1828, accueille 640 étudiants et couvre les domaines biologiques, cliniques hygiéniques et zootechniques,
- INRA, Centre de Recherche important composé de 900 chercheurs, ingénieurs et techniciens et qui couvre les domaines de recherche suivants : génome et amélioration des productions, Santé sanitaire des aliments, Transformation des produits agricoles, Economie de l'environnement et des marchés et enfin Environnement, territoires et société.

Les membres associés

Très rapidement, d'autres établissements rejoignent ce groupe fondateur et deviennent des membres associés. Sept établissements rejoignent ainsi le GIS:

- les Universités de Toulouse
UT1 université des sciences sociales, économie, droit et gestion,
UPS Université Paul Sabatier, scientifique pluridisciplinaire,
UTM Université de Toulouse le Mirail, sciences humaines et sociales, sociologie, géographie, développement territorial,
- le CNRS, dont certaines disciplines contribuent au pôle de compétences ; génie des procédés, génie chimique et sciences du vivant.
- l'INSA⁸, 450 enseignants chercheurs, ingénieurs et techniciens dans des domaines qui touchent notamment, les biotechnologies, la microbiologie ou l'enzymologie.
- l'INP-ENSIACET⁹, qui aborde notamment, le génie des procédés, l'agroindustriel ou l'environnement.
- l'EMAC¹⁰, dont la thématique générale couvre le génie industriel et le génie des procédés.

Des structures de développement absentes

Les membres, fondateurs et associés, représentent la quasi totalité des organismes de formation et de recherche. En revanche, à ce stade, aucune structure de développement n'est invitée à devenir membre.

2. La gouvernance

21) Les instances installées par la convention constitutive du GIS

- ***L'assemblée générale***, composée de deux représentants de chacun des membres, se réunit au moins une fois par an. Elle propose les grandes lignes de la politique de l'année à venir. Des partenaires, non

⁸ INSA ; Institut national des sciences appliquées

⁹ ENSIACET ; Ecole nationale supérieure des ingénieurs en arts chimiques et technologiques

¹⁰ EMAC ; Ecole des mines d'Albi-Carmaux

membres, sont invités à assister à l'assemblée générale. C'est notamment le cas des partenaires économiques, des collectivités locales, des administrations ou des organismes de développement.

L'existence de l'Assemblée générale a été remise en cause ; la structure à 3 niveaux- Assemblée générale, Conseil de Groupement et bureau- apparaissant trop complexe pour une organisation aussi souple qu'un GIS.

- **Le Conseil de Groupement**, composé de membres de droit (représentant les établissements fondateurs) et de membres élus par l'assemblée générale, se réunit tous les 2 mois. Le conseil de groupement élit le président et traduit la politique en termes d'actions.
- Une instance prévue par le règlement intérieur : *Le bureau*. Le bureau du Groupement se réunit tous les mois. Il rassemble les membres fondateurs du GIS et depuis peu un représentant du CNRS et de l'UPS.

22) Le règlement intérieur

L'article 3.4 de la convention constitutive du GIS prévoit l'adoption par le Conseil de Groupement d'un règlement intérieur qui précise les modalités de mutualisation dans les trois domaines de mission du Groupement (formation, recherche, transfert), la gestion de la confidentialité et de la propriété intellectuelle, ainsi que les modalités de communication, de publication et de résolution d'éventuels litiges. Il a été adopté par le conseil de groupement le 20 avril 2007.

3. Les réalisations

La préexistence d'Agromip a permis d'enclencher très rapidement des réalisations, dans plusieurs directions conformément aux objectifs initiaux que s'est fixé le groupement.

L'écriture d'un projet scientifique faisait partie de la commande initiale portée par la DGER. Ce projet reste à écrire ; pour autant, les actions prioritaires ci-dessous avaient été définies pour 2006-2007¹¹. Les réalisations suivantes correspondent aux actions prioritaires définies.

31) Créer et animer des commissions.

A ce jour, de nombreuses commissions ont été créées et notamment pour les actions suivantes : Communication, Relations internationales, Master Agrofood chain, Agrimip innovation (cf. infra).

Mais aussi des commissions portant sur la documentation, sur la formation continue, sur le consortium PA3S¹², sur l'aviculture et la cuniculture, enfin une commission PCN¹³, le Plan Tournesol, l'école doctorale SEVAB.

¹¹ Cf. ; note sur l'état d'avancement du pôle TAC. Février 2007 H

¹² Consortium PA3S ; (pôle Aliment, Sécurité sanitaire et Santé). Réseau de collaborations et d'échanges entre scientifiques et industriels, il constitue un pôle de recherche autour de l'aliment.

Chaque commission est dotée d'un animateur et d'un projet défini au sein des instances du Groupement.

32) Mener des actions de communication, définir une charte graphique et mettre en place un site web.

Le site du pôle : « www.toulouseagricampus.fr » présente les activités du pôle et notamment le Master Agrofoodchain.

Par ailleurs, un logo a été élaboré qui signe les documents du pôle.

33) Faire fonctionner le pôle de compétitivité Agrimip Innovation.

Le pôle de compétences est à l'origine du pôle de compétitivité Agrimip Innovation.

34) Développer le Master Agrofood Chain.

Démarré en 2005, ce Master, intégralement en langue anglaise, a désormais 5 années d'existence. L'objectif d'atteindre 2 fois (M1 et M2) 20 étudiants n'a pas jamais été réalisé malgré un nombre de candidatures approchant parfois 30 étudiants.

L'amélioration de la qualité du recrutement reste un objectif fort. L'utilisation de l'image du PRES toulousain doit pouvoir y aider de même que le référencement sur le web.

Le pôle a recruté temporairement un collaborateur à mi temps pour gérer les candidatures et assurer l'accueil des étudiants. Ce point pourrait rapidement constituer un facteur de frein au développement du Master.

35) Élargir le GIS :

Ce point n'a jamais été véritablement une préoccupation d'ordre statutaire. Pour autant, les membres du pôle ont toujours cherché à se rapprocher de partenaires. Ainsi, a-t-il été proposé à l'UPS et au CNRS de participer aux réunions du bureau.

36) Mettre en place un Conseil scientifique du Groupement

A ce jour, le Conseil scientifique n'a pas été mis en place, mais son installation demeure un axe de travail.

37) Mettre en place une action commune à l'international en Inde.

C'est une action en cours qui a déjà demandé beaucoup de moyens et de temps. Deux pistes sont explorées :

- 1 Un centre de recherche, le CFTRI (Central food technological research institute) situé à Mysore, province de Karnataka au sud ouest de l'Inde. Les démarches se sont avérées difficiles mais la volonté de poursuivre et notamment le projet d'échange d'enseignants demeurent.
- 2 Une université vétérinaire à Chennai, dans la province de Tamil Nadu au sud est de l'Inde. L'échange d'étudiants s'est avéré décevant et n'aurait concerné "que" le master Agrofood chain.

¹³ PCN ; Point de Contact National, est un dispositif d'échange d'information entre la communauté scientifique et la commission européenne. Toulouse Agri Campus assure la gestion administrative et financière du PCN BIO.

Ces deux exemples montrent, s'il en était besoin, l'importance des "coûts de transaction" et l'impérieuse nécessité de mutualisation.

38) Les projets du pôle de compétences

Les projets en cours consistent à ce que l'ENVT et l'ENFA s'associent à l'INP, sans qu'il y ait fusion. L'INP est à la fois membre de la CPU et possède un statut d'université à part entière.

L'INP représentera ainsi, en complément d'être d'ores et déjà une fédération d'écoles d'ingénieurs, un « collegium » de grandes écoles regroupées autour de la thématique Agro-Bio-Véto.

Le PRES toulousain est fédératif et rapproche tous les établissements habilités à délivrer les doctorats et à diriger des recherches (les 3 Universités de Toulouse, l'INSA en sciences appliquées, l'INP fédération d'écoles d'ingénieries et l'ISAE dans le domaine de l'aéronautique).

Cette stratégie a pour objectif de rechercher un équilibre des forces au niveau territorial, en matière de recherche et d'enseignement « Agro-Bio-véto ».

Lorsque les trois écoles d'enseignement supérieur du MAP auront rejoint l'INP, elles bénéficieront de l'effet « Grand Etablissement » et le Président de l'INP (qui est également Président actuel du PRES) sera habilité à discuter au nom de tous ses membres et à œuvrer dans leur intérêt, notamment face aux opérations les plus structurantes : plan CAMPUS et Grand Emprunt.

Le pôle toulousain prévoit d'autres projets :

- la réalisation de manifestations communes plus nombreuses ;
- la mise en place de formations continues au profit des PME-PMI ;
- le développement plus soutenu des activités de transfert, via AVIMIP notamment ;
- la poursuite des travaux du plan Tournesol.

4. Le pôle dans son environnement régional

Le rôle déterminant que Toulouse Agri Campus a joué dans le montage et la réussite du pôle de compétitivité AgriMip Innovation a considérablement accru sa visibilité auprès des partenaires régionaux. Le CPER de la région de Toulouse est placé est fortement adossé au pôle de compétitivité.

Ainsi pour les deux opérations CAMPUS, l'INP porte les compétences agronomiques et vétérinaires et représente le pôle Toulouse Agri Campus. Le message n'aurait pas été aussi fort et clair si le pôle n'avait pas existé !

En retour, le poids de l'INP au sein du PRES « L'Université de Toulouse » a sans doute été conforté par l'existence du pôle de compétences.

Le fonctionnement du pôle de compétences, sous forme d'une structure à la fois souple et vulnérable, a prouvé qu'il était capable de générer une plus value remarquable ; notamment (1) par la mobilisation rapide et collective de moyens et de compétences, (2) par la mise en place d'un fonctionnement adossé à une politique de projets. Ce mode de fonctionnement par projets est le plus adéquat et le plus efficace actuellement pour répondre aux multiples appels d'offre de tous niveaux : ANR, FUI, CPER, projets CAMPUS...

Les membres fondateurs du pôle Toulouse Agri Campus ont souvent cité les récentes évaluations de l'AERES, et leurs excellents résultats, comme un élément fort à mettre au crédit du pôle.

Bien qu'il soit impossible d'évaluer scientifiquement la plus value du pôle à cet égard, on ne peut guère douter des bénéfices apportés par le pôle en termes de coordination, de clarification et donc de pertinence de sa politique de recherche.

5. Le pôle dans le dispositif national

Agreenium apparaît comme une structure complémentaire aux instances territoriales que sont les pôles, les structures de recherche (INRA, CIRAD, CEMAGREF, etc....) et les écoles d'enseignement supérieur dont la tutelle est assurée par le MAP, basées dans des régions où n'existe aucun pôle de compétences.

Agreenium a vocation de coordination scientifique nationale et surtout internationale.

Selon les acteurs du pôle de compétences toulousain, Agreenium et pôles doivent se compléter et s'enrichir mutuellement.

Tous s'accordent à approuver la contribution au livre blanc d'Agreenium, telle que rédigée par les responsables du pôle de compétences Ile de France : STVE.

En attendant de connaître officiellement les missions précises d'Agreenium, sa charte de fonctionnement et l'articulation qui sera mise en place avec les territoires (pôles ou directement les membres des pôles) le pôle de compétences Toulouse Agri Campus choisi d'être représenté par l'ENVT qui est donc devenu membre fondateur d'Agreenium et compte bien contribuer à la mise en place d'une dynamique « bottom/up » entre les réalisations territoriales et la stratégie nationale et internationale.

6. Les perspectives ; atouts, limites

Le pôle Toulouse Agri Campus a une existence réelle et une vraie pertinence.

61) Ses atouts :

Des membres qui se connaissent bien et qui ont appris depuis plusieurs années à travailler ensemble. Cette connaissance mutuelle concerne essentiellement l'encadrement supérieur des membres du pôle. Il reste actuellement à mettre en place une dynamique d'appropriation de la plus-value du pôle de compétences par l'ensemble des personnels.

- les membres du pôle de compétences toulousain sont convaincus que, dans le contexte évolutif et concurrentiel actuel, développer une stratégie de réseau est la seule manière de se développer, ou même de survivre. Il s'agit d'un principe de réalité et d'efficacité selon lequel être membre d'un réseau connu et reconnu constitue la seule stratégie qui permet d'atteindre les objectifs suivants :
 - maintenir sa spécificité ;
 - bâtir des synergies ;
 - se faire connaître et reconnaître plus rapidement ;

- profiter du tissu économique et de son extrême variabilité.
- une reconnaissance certaine de la part de partenaires ;
- des chantiers qui restent ouverts et qui obéissent au principe de réalité et d'efficacité cité ci-dessus ; notamment le rattachement des écoles à l'INP. Ce rapprochement avec l'INP devrait concerner l'IEP, l'ENVT et l'ENFA.

Il reste également à établir une liaison avec l'enseignement technique agricole.

L'exemple de l'accueil de jeunes titulaires du BTSA par l'EIP pourrait être repris par le pôle.

62) A contrario, des difficultés :

- une structure qui reste fragile et soumise aux aléas des changements de personnes.
- une multiplicité de réseaux qui peuvent avoir des effets centrifuges sur les membres du GIS. Les membres de Toulouse Agri Campus participent aussi, qui à l'INP, qui à la FESIA, qui au PRES, ou encore au réseau des écoles vétérinaires.

Au regard des trois scénarios du rapport FutuRIS¹⁴, la réalité du pôle Toulouse Agri Campus, mais aussi le rapprochement de l'ENVT, de l'ENFA et de l'EIP à l'INP permettent une véritable existence des établissements au sein du PRES toulousain et notamment dans le troisième scénario où les pôles devraient jouer un rôle fort dans la programmation de la recherche.

¹⁴ Devenir des relations enseignement supérieur et recherche. Rapport du groupe de travail ANRT-FutuRIS, mars 2010.

Les 3 scénarios :

- scénario A : vers un rôle central des universités
- scénario A : Les grands acteurs se réapproprient les réformes
- scénario C : Concurrences et fragmentation